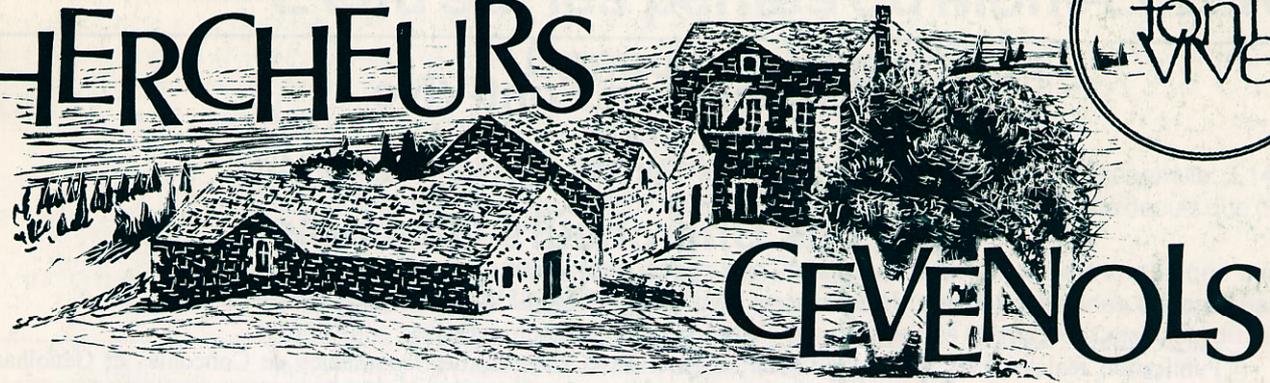


Lien des CHERCHEURS



Sommaire

G. Martin : L'eau sur les pentes du Mont-Lozère
...et les remarques de A. Claveirole et P. A. Clément, 1

Compte rendu de l'Assemblée Générale, au Pont-de-Montvert, 4

G. Caillat : Le mandement de Rousses et le baron de Salgas, 6

P. Rolland : Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703
- 11. Communauté de Florac, 11

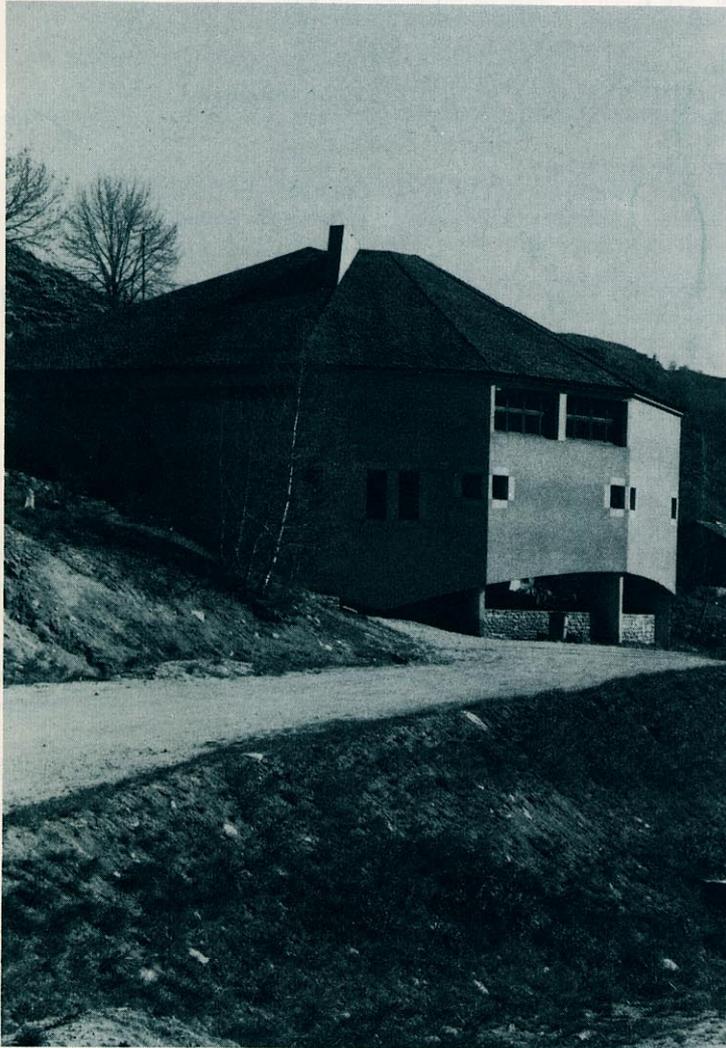
A. Venturini : La collégiale Notre-Dame de Bonheur - son cartulaire, ses origines 14

Recension : Alain Gas - Cévennes, des hautes terres au bas pays 17

J. Pellet : Quelques prieurs de Gourdouze selon les actes, 18

Questions - Réponses : 19

M. Daudet : In memoriam - Jean Pintard, 20



L'Ecomusée du Mont-lozère au Pont-de-Montvert

Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)

Fondateurs : Jean PELLET (1924-1990), Pierre RICHARD (1918-1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)

Fondateurs : Jean-François BRETON (1922-1985), Jean PELLET (1924-1990)

Publication réalisée avec l'aide : du Parc National des Cévennes, des Communes de Concoules et Génolhac

Bureau :

Président : Yannick Chassin du Guerny

Rédacteur en chef : Pierre A. Clément

Trésorier : François Penchinat

Secrétariat-Abonnements-Courrier : Marcel Daudet - 34 av des Verveines 93370 Montfermeil

Comité de Rédaction :

A. Alègre de la Soujeole - M. Caby - P. Cabanel - A. Claveirole - G. Collin - C. Crosnier - E. Dumas -

A. Durand-Tullou - H. Duthu - F. Girard - J.B. Elzière - C. Potay - O. Poujol - R. Poujol - D. Travier - A. Venturini - M. Wiénin.

La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies, est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Cotisations :

Annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : **125 francs.**

De soutien : **150 francs.**

Vente au numéro : **35 Francs.**

Versement :

Par chèque bancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**

Par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**

Les versements, ainsi que tout courrier concernant L.C.C. : questions, réponses, textes à paraître, etc., sont à adresser au **Secrétariat-Abonnements Courrier** (adresse ci-dessus).

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

Imprimé par ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON

Prochaine réunion de Généalogie en Cévennes samedi 22 novembre 1997.

Elle se tiendra, comme d'habitude, à la
Maison du Protestantisme, 5 rue Mistral à Alès
à partir de 9 h 30.

Attention : il n'est plus possible de garer les véhicules dans la cour intérieure; la rue Mistral est équipée d'horodateurs, mais il existe à peu de distance des rues où le stationnement est gratuit.

Baptêmes et mariages protestants à Anduze au XVII^e siècle

La transcription par André BOUDON et Lucien CHAMSON du registre GG 21, baptêmes et mariages protestants de 1608 à 1623 est disponible.

Ce troisième et dernier fascicule fait suite aux deux précédents, commençant an 1560; il comporte plus de 3000 baptêmes, près de 400 mariages et près de 120 filiations relevées sur les contrats de mariages, la cote aux AD 30 et le n° de folio étant indiqués.

Pour commander, écrire à Lucien Chamson - 5, rue du Pansera - 30100 Alès.

Prix : 115 francs + port (intradépartemental : 24 F – extradépartemental : 33 F).

L'eau sur les pentes du Mont-Lozère

Concoules – Génolhac

L'automne et l'hiver 1996/1997 ont été arrosés d'une manière exceptionnelle: 3,14m à Génolhac si je ne m'abuse. Une telle hauteur a très rarement été atteinte depuis que des mesures sont faites.

Le début de 1997 a été très sec. Du 20 janvier au 5 mai, il n'est tombé que quelques gouttes d'eau. La sécheresse s'est installée en surface. Les prairies étaient quasiment sans herbe au moment où on aurait dû commencer les fourrages. Cela, c'est du déjà vu; "*le mois de mai fait ou défait*", disaient les anciens.

Ce qui est plus grave et n'a jamais été constaté, c'est le débit actuel ridiculement bas des ruisseaux et des sources. A la fin juin, nous sommes pratiquement à l'étiage de fin septembre ou octobre. Il risque d'y avoir pénurie avant l'automne.

D'où vient cet état de fait ?

Les personnes nées avant ou pendant la guerre de 1914/1918 se souviennent d'une situation qui n'avait rien de comparable. Il y avait beaucoup plus d'eau. Quantité de résurgences ont disparu.

Un exemple: à Montredon, sur la route de la Banlève à Malons (CD 155), à quelques pas de la grande muraille, se trouvait une source où les charretiers pouvaient faire boire leurs chevaux au moins jusqu'au début de l'été. A présent, sauf après les grosses pluies, il y a un peu d'herbe verte et c'est tout !

Autre exemple: dans le village de Concoules, la source qui tombe dans la *prise* sous l'escalier de la maison Niel coulait facilement jusqu'au 14 juillet. Depuis le mois de mars, elle ne se manifeste plus !

Dans la forêt domaniale, de nombreuses fonts ont disparu. On appelait *font* dans le langage local la source, bien sûr, mais aussi par extension une source ou un petit ru qui faisait pousser suffisamment d'herbe autour pour qu'elle soit récoltée. Si la surface était trop petite ou si il y avait trop de rochers, on se servait d'un *sarejiadou*, petite faucille, en tenant l'herbe "par les cheveux" pour pouvoir couper au ras du sol.

Tout au long de la route forestière de Rabuzat, au-dessus du CHS de Pontails, les services des Eaux et Forêts vendaient du fourrage sur pied, environ 300 ballots ou *barillons*, soit une quinzaine de tonnes. A ce jour, la végétation a tout envahi et en saison sèche ne subsistent que deux rus. Tous les autres et toutes les sources ont disparu.

Ainsi les noms de Font de Rabuzat, Font Longio, l'Argialeto, lou Coutel, las Daoumizellos, las Coumbos, Font de Massaou, lou Baurié ne sont connus que de quelques vétérans; bientôt on n'en parlera plus.

A côté des fonts, il y avait les prairies en bordure des ruisseaux; à savoir, du Nord au Sud: Longuefeuille, la Conne, la Vernède, la Gardonnette, l'Homol, le Luech. Tout au long de ces rivières, les béals déviaient l'eau pendant cinq ou six mois.

Pour rendre l'arrosage plus efficace, certaines prairies étaient équipées de gourgues. L'eau emmagasinée dans celles-ci s'échappait en quantité et avec force, ce qui lui permettait d'arroser beaucoup plus loin. Quelquefois même, un système ingénieux remplaçait l'homme pour libérer l'eau et replacer ensuite la bonde. Toutes ces surfaces ainsi irriguées se gorgeaient d'eau et retenaient au moins pour un temps celle-ci.

Ces dérivations commençaient déjà sur les hauteurs: Mas de la Barque, Bouzèdes, Gourdouze, Malmontet, Montclar, la Sapine, les Besses. Un peu plus bas: le Trenze, Nojaret, les Nasses de Tourevès, les Simonets, les Poulgets, les Sagnes, Rioufrech (ru froid), Baoumo Chastiado (grotte proéminente), Balondro, Font Frejio, les Ennets, Couret, Valinière, Prat Boulet, No, l'Abeille, Pré du Cros, Quartaren, les Verts, les Estaoulios, les Cournets, Prénuel, la Vernède,...

Les Près d'Alexandre, par exemple, s'étendaient sur la rive droite de la rivière Longuefeuille en amont du CHS; ces prairies appartenaient à des propriétaires de Concoules ou de Plazolles. Les ruines d'une grange avec l'étable au-dessous subsistent. Cette importante surface a été acquise lors de la construction du sanatorium, vers 1927. La prairie a disparu, cédant la place à une forêt départementale. Qui pouvait imaginer cela ?

A hauteur des villages, il y avait beaucoup de jardins et l'eau était dérivée au maximum.

Actuellement, dans tous les endroits précités, l'eau ne fait que passer et file directement et rapidement vers l'aval. Les gourgues ont disparu pour la plupart sous la végétation. Depuis bientôt cent ans, certaines n'ont plus vu que l'eau du ciel. Un exemple typique: le ru

Bernadelle qui fait limite entre les communes de Concoules et Génolhac, au-dessus de la Régordane; plusieurs gourgues sont parfaitement sèches et il n'y a pas d'eau à mettre dedans ! Précisément, dans ce quartier du hameau d'Aiguebelle, il y a bientôt cinquante ans, l'eau jaillissait entre deux blocs de granit et alimentait l'abreuvoir, puis la gourgue qui servait de lavoir. Déjà, le propriétaire s'étonnait que la source "se perde". Effectivement, l'une des deux sources qui fournissaient l'eau s'est tarie.

En ce début juin, lorsqu'on emprunte la CD 362 de Génolhac au Mas de la Barque, on peut constater que les ruisselets qui d'ordinaire à pareille époque gargouillent, ne font plus le moindre bruit.

Dans la vallée, le Luech, l'Homol et la Cèze ont un débit ridiculement faible. A quoi cel tient-il ? D'où vient cette pénurie ?

Après avoir constaté ce qui précède et pour chercher des raisons ou essayer de comprendre, on ne peut s'empêcher de penser que la végétation introduite remplit, hélas, trop bien son rôle.

A l'école, nos instituteurs nous disaient, avec juste raison, tout le mérite des reboiseurs qui avaient pratiqué l'enrésinement des espaces vierges ou broussailleux à côté de la hêtraie existante et ceci afin de retenir l'eau. Cela semblait l'évidence même et on y a tous cru.

Or les constatations précédentes nous interpellent; la végétation ne remplirait-elle pas très bien son rôle ?

Sous les arbres et au-dessus de la couche d'humus, il y a une bonne épaisseur de feuilles de résineux ou de feuillus en décomposition, du bois mort, de la mousse, des lichens. Même après de bonnes pluies, on peut remarquer –sous les résineux surtout– que l'eau n'a pas traversé cette couche ou très peu. Les arbres doivent puiser dans cette réserve grâce à leurs racines superficielles. Il est permis de penser que les racines profondes puisent dans les réserves inférieures qui s'alimentent lors de pluies abondantes et soutenues ou lors de chutes de neige. Ce phénomène est-il général ?

Que peut-on observer là où il n'y a pas eu de reboisement ?

Existe-t-il une réponse à ces interrogations ?

G. MARTIN

JUIN 1997

Loin de la région considérée, j'ai pu constater aussi à St-Paul la Coste – et à ma grande surprise – que malgré une saison particulièrement pluvieuse, les ruisseaux et rivières avaient un débit anormalement bas.

Par contre, dans les endroits plats ou peu pentus et complantés d'arbres traditionnels (chênes, châtaigniers,...), ceux-ci avaient pleinement profité de cette pluviosité exceptionnelle et les prés faisaient penser à la Normandie ! Malheureusement, dans les endroits non entretenus, ce sont les ronces et les orties qui ont le plus profité de l'eau du ciel, empêchant sans doute cette eau de s'enfoncer plus profondément dans le sol.

Plus généralement, et malgré mon incompétence totale en matière " d'Eaux et Forêts ", je suis depuis longtemps un farouche détracteur de l'enrésinement tel qu'il a été pratiqué dans les Cévennes, sans doute au siècle dernier en vue d'une utilisation pour les boiseries de mines. Outre des risques élevés d'incendie dont chacun a pu constater la réalité, la présence de pins a des conséquences désastreuses sur l'hydrographie et sur la composition du sol superficiel.

L'eau de pluie (comme les automobiles !) glisse sur les aiguilles de pin tombées au sol et s'écoule au fond des vallats sans avoir pu pénétrer dans la terre. Plus grave encore, le pin augmente l'acidité du sol, rendant très difficile la ré-implantation d'essences " indigènes ". Derrière le pin ne peut plus guère pousser que la bruyère.

A. CLAVEIROLE

Georges Martin exprime ses réflexions sur le tarissement des sources avec la sagesse et le bon sens de l'homme de terrain. Après avoir été exploitant forestier et maire de Concoules, il s'investit intelligemment dans le devenir des Cévennes.

André Claveirole confirme, à la lumière de sa propre expérience, le diagnostic de Georges Martin, à savoir que la disparition des sources est étroitement liée au déferlement des plantations de résineux.

Il se trouve que ces constatations empiriques sont explicables par un phénomène scientifique mis en évidence aux Etats-Unis, et en particulier à l'Université de Virginie il y a déjà une quarantaine d'années.

La vie dans les sols et la fertilisation naturelle sont assurées par l'animal le plus précieux pour l'humanité, l'humble **ver de terre**.

Des études systématiques ont prouvé que le lombric, quelle que soit son espèce, était allergique aux conifères. Les aiguilles mortes de ces arbres sont très difficilement biodégradables et, faute d'une nourriture comestible, les vers de terre émigrent en masse vers des sols plus riches en humus.

Alors que dans un hectare de pins on ne recense que quelques milliers d'individus, il est bon de savoir que dans un hectare de prairie ou de bois feuillus en bonne santé on en recense jusqu'à cinq millions, ce qui représente soixante tonnes à l'hectare de terre bonifiée dans leurs torricules de déjection.

Avec ces travailleurs non-voyants, en action 24 heures sur 24, la couche superficielle du sol est constamment brassée et triturée.

Les "intestins de la terre", comme les appelait Aristote, transforment les brindilles, les feuilles mortes, les racines pourrissantes et les cadavres d'insectes en matière organique assimilable par les plantes. Leurs myriades de galeries forées en permanence et l'ameublissement ininterrompu des sols entraînent l'élaboration d'une couche spongieuse de plusieurs dizaines de centimètres de profondeur.

Les américains ont calculé qu'une pluie de l'ordre de 100 mm de hauteur était absorbée en **quinze secondes** dans les sous-bois à vers de terre. Une fois gorgé d'eau, le sol, tel une éponge, restitue très lentement le précieux liquide aux nappes phréatiques alimentant les sources. Par contre, il faudra **deux heures** à une plantation de pins pour laisser pénétrer la même quantité de pluie. Cet énorme délai est à la base du ruissellement violent et de ses retombées désastreuses :

- non renouvellement des ressources aquifères;
- érosion inéluctable des terrains en pente;
- gardonnades et vidourlades.

Parmi les autres bienfaits apportés par le ver de terre, il ne faut pas oublier :

- la récalcification du sol grâce à des glandes qu'il est le seul à posséder et, en conséquence, la diminution du taux d'acidité;
- la multiplication dans ses torricules des fertilisants minéraux tels qu'azote, phosphore, potasse, magnésium, ...

De grâce, lorsqu'en bêchant votre jardin vous déterrez un lombric, rendez-lui la liberté !

Pierre A. CLÉMENT

Assemblée Générale du LCC au Pont-de-Montvert (21 août 1997)



Ci-dessus, (de gauche à droite): MM. P-A. Clément, Mersadier, Merlin, Daudet.

Ci-contre: MM. Alègre de la Soujeole, Calveirole, Mme. Clément



(Photos: Mme. Gardiès)

Assemblée Générale du L.C.C.

au Pont-de-Montvert, le 21 août 1997

Le président Chassin du Guerny ouvre l'Assemblée Générale en remerciant MM. Mersadier, maire du Pont-de-Montvert, et Merlin, représentant du P.N.C., de nous accueillir dans la salle polyvalente de l'Ecomusée du Mont-Lozère. Il souligne que, pour la troisième année consécutive, notre assemblée se tient en Lozère, cette année sur le territoire de St-Privat-de-Frutgère, paroisse aujourd'hui disparue. Il évoque les deux personnages historiques dont les noms restent attachés au Pont-de-Montvert: Guillaume d'André, dernier ministre (assassiné en 1686), et l'incontournable abbé du Chayla dont l'exécution fut le déclencheur de la guerre des Cévennes.

M. Mersadier souhaite la bienvenue aux participants, puis donne quelques informations sur la situation économique de sa commune, passée de 1200 habitants au XIXe siècle à 300 actuellement et de plus de 100 agriculteurs à une quinzaine seulement. Il observe cependant que, depuis une trentaine d'années, on assiste à un rajeunissement de la population, la création du P.N.C. ayant certainement contribué à stopper le déclin démographique. Le tourisme, concentré sur la période estivale, ne manque pas de poser des problèmes (circulation, stationnement, logement, assainissement, eau,...) à la municipalité qui voit le nombre de ses administrés atteindre jusqu'à 2500 résidents. Les responsables de la commune ont le souci que ce tourisme soit très lié – "intégré" – à la vie des autochtones.

M. Merlin (P.N.C.), prend ensuite la parole pour rappeler que la politique du Parc est basée sur la mise en valeur de l'identité des Cévennes et le redéveloppement d'une agriculture perpétuant ou recréant cette identité. Il constate qu'il n'y a aujourd'hui pas plus de deux personnes par exploitation agricole, d'où une grande différence par rapport au passé.

Le représentant du P.N.C. rappelle que 1997 a été dédiée "Année Martel" et qu'à cette occasion s'est ouvert un débat sur la contradiction entre tourisme et protection de la nature et sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer la fusion nature-société.

Abordant ensuite la politique de recherche du P.N.C., il

indique que l'on n'envisage pas actuellement la création de nouveaux axes de recherche mais que les efforts portent sur la consolidation de l'acquis: rangement, classification des connaissances, base de données *Font Vive* de Génolhac, répertoire des photos et des images, etc. Le Parc réfléchit également à l'utilisation des techniques modernes pour faciliter l'accès des universitaires à l'information: système infogéographique, Internet, collecte de la mise en valeur de la mémoire orale des Cévennes.

Notre secrétaire, M. Daudet, présente ensuite la situation de l'association qui compte 338 adhérents payants. Depuis la dernière assemblée, 19 nouveaux adhérents ont été enregistrés, mais en contrepartie nous avons perdu 20 adhérents: 5 décédés, 7 démissionnaires et 8 résiliés d'office pour non-paiement de la cotisation. M. Daudet a du lancer plus d'une centaine de rappels pour cotisations non payées (71 en avril et 33 en juillet) et supplie nos adhérents de veiller à l'avenir à lui éviter un tel travail fastidieux et coûteux pour l'association.

La liste des adhérents, qui avait été proposée moyennant un surcoût de 10 francs de la cotisation, n'a été demandée que par 28 personnes; doit-on pérenniser cette initiative ?

Mme Forgiel assure la saisie des fiches établies par Mme Laporte, pour la constitution d'un nouveau "hors-série" consacré aux index. M. Daudet en assurera la mise en page et le document imprimé pourra être proposé début 1998. (La réalisation manuelle de ces index du L.C.C. pose problème; nous recherchons toujours un moyen pour les constituer de façon automatique, si toutefois nos adhérents manifestent un intérêt suffisant pour ce type de document.)

L'année a été marquée par la réédition du *Chartier de Portes*, dont 32 exemplaires ont déjà été commandés à ce jour.

En raison de l'état de santé de épouse, M. Penchinat, notre trésorier, a prié M. Daudet de bien vouloir l'excuser auprès de l'assemblée et de présenter à sa place le bilan financier, qui s'établit comme suit:

Dépenses 1996	
Imprimerie (LCC n° 105 à 108).....	32907,43
Frais d'envoi du bulletin	2858,54
Secrétariat	1980,00
Divers	3337,00
Total des dépenses	F 41183,17

Recettes 1996	
Abonnements enregistrés	42920
Subvention du P.N.C.	8000
Subvention de la mairie de Concoules	500
Subvention de la mairie de Génolhac	1000
Total des recettes	52420
Soit un solde positif de	F 11236,83

Ces dépenses sont en nette diminution par rapport à l'exercice 1995, qui avait dû supporter des frais d'équipement du secrétariat pour 5455 F et l'impression de l'inventaire des archives d'Uzès pour 5654,80 F, soit au total 11109,8 F.

Le prix de l'abonnement, porté en 1996 à 125 F, a permis un redressement des finances qui, s'ajoutant à la réduction des dépenses, laisse, après absorption du déficit de 1995, un boni faisant bien augurer de l'avenir de L.C.C.

Après l'exposé des résultats financiers, Marcel Daudet plaide auprès de M. Claveirole pour que celui-ci accepte de le décharger entièrement de la réalisation du bulletin: réception des textes, contacts avec les auteurs et le rédacteur en chef, composition et mise en page.

Il suggère que la liaison avec l'imprimeur s'effectue par courrier et non plus en se déplaçant. Le routage serait réalisé désormais à partir du bureau de poste de Calvisson au lieu de celui de Génolhac comme cela se fait actuellement, l'imprimeur acceptant de s'en charger sans frais supplémentaires.

M. Claveirole, directement concerné, intervient alors pour dire qu'il comprend la lassitude de M. Daudet, qui assure depuis près de 10 ans les nombreuses tâches du secrétariat (plus quelques autres qui ne devraient pas lui incomber !), et qu'il accepte donc de se charger entièrement du bulletin.

P.A. Clément, rédacteur en chef, intervient alors pour remercier Marcel Daudet de sa longue collaboration et souligne que les membres du bureau doivent avoir le souci constant de prévoir à temps leur relève afin d'assurer la pérennité de l'association. Il propose que M. Claveirole soit désigné comme secrétaire en remplacement de M. Daudet, ce que le bureau et l'assemblée acceptent.

Avant de donner la parole aux participants, M. Clément signale que Daniel Travier vient de se voir décerner la Légion d'Honneur pour son action en faveur des Cévennes. Il regrette que Mme A. Durand-Tullou, convalescente et excusée, ne puisse plus envisager de se déplacer, mais fait remarquer qu'elle est toujours plongée dans ses recherches, dont elle fait profiter les lecteurs du bulletin.

Il donne quelques informations sur des adhérents absents: Nicolas Faucher se trouve actuellement dans le Kurdistan; J.-B. Elzière termine une thèse...

P.A. Clément, quant à lui, met la dernière main à une étude sur *Les foires et marchés d'Occitanie*, qui sera terminée fin octobre. Il est chargé, par ailleurs, de piloter un prochain numéro de *Causses et Cévennes* qui aura pour thème les derniers commerçants en Cévennes. Il lance un appel aux participants qui pourraient lui signaler des commerçants encore en exercice –ou seulement vivants– pour recueillir leurs témoignages.

Jean Allègre pense que la qualité du bulletin s'est améliorée, et que l'on assiste à un changement dans le lectorat. Mme Clément estime qu'il n'y a pas assez de questions dans le bulletin [N.D.L.R.: certains penseront qu'il n'y a pas assez de réponses !]

M. Allègre de la Soujeole évoque à son tour le problème de la relève dans les associations et confirme qu'il vient de passer la main à Jacques Deschard pour assurer la direction de "Généalogie en Cévennes".

M. Dumas s'intéresse aux Mazard de l'Aveyron dont l'un d'eux a émigré au Danemark. Il aimerait pouvoir rentrer en contact sur place avec un de ses descendants.

M. l'abbé Salendres s'active pour la sauvegarde du patrimoine non noble de la haute vallée du Rieutor (région de

St-Martial) : moulins, claies de châtaigniers,...

M. Chapel a publié dans l'Almanach du Val Borgne 1997 un article sur *La chaîne de tours à signaux Anduze-Barre* et dans *Cévennes Magazine* (n° 880) *Les tours à signaux médiévales de l'avant-pays cévenol*. Il poursuit ses recherches sur le terrain.

M. Venturini signale que les archives du Gard recherchent les compoix de Concoules et de St-André-de-Majencoules, qui seraient entre les mains de particuliers. Par contre, la mairie de Dourbies a récupéré ses registres paroissiaux les plus anciens. Le compoix de St-Martial se trouve en mairie.

Pierre Rolland prépare une histoire de la haute vallée du Galeizon et St-Martin-de-Boubeaux.

A. Claveirole pose la question de l'opportunité de créer des pages L.C.C. sur Internet; un fournisseur d'accès a fait une offre raisonnable au secrétariat; question à suivre. Et (ce qu'il a oublié de dire en séance), il poursuit l'étude des documents fiscaux de St-Paul-la-Coste: compoix, brevets, comptes consulaires.

Bernard Atger travaille sur l'inventaire des archives de Mialet.

Mme Breton recherche des documents sur l'église de Concoules.

M. Bianquis signale que Prokofiev a composé *Pierre et le Loup* au Pont-de-Rastel.

M. J. de Bary se plaint de ne pas trouver dans le bulletin d'études antérieures au XVI^e siècle.

M. Liotard précise que St-Ambroix possède ses compoix, mais il cherche le registre des délibérations consulaires.

M. O. Poujol prépare une bibliographie sur Florac.

Ce tour de table terminé, entrecoupé des flashes de Mme Gardiès, notre paparazza attitrée, les participants se retrouvèrent autour d'un apéritif offert par M. le Maire du Pont-de-Montvert. Pendant ce temps, M. Poulon présentait à la vente quelques ouvrages sur le Vigan.

Puis commença un autre tour de table au restaurant les "Sources du Tarn", qui se prolongea suffisamment longtemps pour permettre l'arrivée d'un petit orage cévenol, et faire regretter à plus d'un participant d'avoir laissé son parapluie dans le coffre de la voiture.

Ceux qui survécurent purent visionner un remarquable film sur le châtaignier, à l'Ecomusée du Mont-Lozère.

Participants à l'assemblée :

Mmes : Breton, Duthu, Goldberg, Laporte, Puech.

Mmes et MM : Allègre, Aubin, Bruguierolle, Canonge, Clément, Daudet, Gardiès, Goldfarb, Hascoet, Jouanen, Pastre, Thème, Trélis, Vigne.

MM : Allègre de la Soujeole, de Bary, Bianquis, Chapel, Chassin du Guerny, Chevalier, Claveirole, Collin, Deschard, Dumas, Girard, Liotard, Martin, Merlin, Mersadier, O. Poujol, Poulon, Salendres, Toulouse, Valat, Venturini, Voisin-Roux.

Excusés :

Mmes : Corbier, Fabre, Forgiel, Lahaye, Moreau, Rigoir, Durand-Tullou; M. & Mme Drouet; MM Bonnet, Courtois, Elzière, Lafont, LaizéDunal, Lauriol, Nordez, Pellecuer, Penchinat, Raimond, Rauzier, Tardieu, Thibaud, Travier, Vidal, Wienin.

Le Mandement de Rousses et le baron de Salgas

La formation d'une identité communale cévenole : XVII-XVIII

par Gérard CAILLAT

Grâce au dépouillement d'archives privées, en particulier des fonds Chaze et Meynadier, notre ami Gérard Caillat avance à grands pas dans l'histoire de Rousses. L'article que nous publions rectifie, avec données à l'appui, une erreur d'Henri Bosc qui, dans la "Guerre des Cévennes", a affirmé que Fraissinet de Fourques était situé dans la paroisse de Vébron.

P.A. Clément

« **Ce sont des coquins et des malheureux qui ont ruiné mon mandement aux Rousses** »⁽¹⁾. Voilà énoncé par François de Pelet, baron de Salgas (1647-1717), le mobile qui l'aurait conduit à inciter Henri Castanet à « exécuter le dessein contre Fraissinet » le 21 février 1703.

En 1703, l'intendant Bâville ne doute pas de la vérocité de ces paroles qui accusent un noble d'être l'instigateur d'un massacre protestant dans ces prémices des guerres camisardes. L'ensemble du témoignage, d'une catholique, donne l'impression que, contrairement à ce qu'il prétend pour sa défense, le baron n'a pas cédé à la pression. Il aurait plutôt abusé de son autorité seigneuriale sur des paysans, notamment sur Castanet, cardeur du lieu de Massevaques.

Il n'est pas question, près de trois siècles après les événements, de refaire le procès qui conduisit le baron aux galères. L'enquête historique peut, par contre, tenter de redonner de l'épaisseur à un sentiment qui devait paraître bien ordinaire aux acteurs de ce drame⁽²⁾.

LES TERRITOIRES DU BARON

LA SUCCESSION DE MARIN

En 1682, lorsqu'il établit le testament au profit de son fils François, « *Claude de Pelet seigneur d'Arbousses, et de Salgas, Racoules, Solpérières, L'Hospitalet, plus grande partie de Vébron, Montagut, la moitié du Bousquet, de Rousses et des châteaux vieux et nouveau dudit Rousses, Carnac, Montcamp, Les Ablatas et autres lieux* », détient une grande partie de la vallée du Tarnon. Sont ainsi énumérés à la fin de ses titres, 4 des 7 hameaux qui constituent aujourd'hui Rousses avec Massevaques, une partie de Cabrillac, et le Gua (le Bac n'est plus qu'un terroir).

Cette propriété est récente. Elle provient de son mariage en 1645 avec Anne de la Mare, fille de Jean de La Mare et de Louise de Brignac, et belle-fille d'Antoine de Marin, seigneur de Rousses.

« *Jacques Aurès rentier de seigneur d'Arbousses* » perçoit à ce titre « *de Pierre Agulhon la censive qu'il sert et donne aud. seigneur tant pour Rousses que Salgas* » dès 1656⁽³⁾. Mais le 29 juillet 1667, c'est encore « *comme mari de dame Anne de La Mare succédante aux biens de feu messire Antoine de Marin son frère utérin et en son vivant seigneur des châteaux vieux et nouveau de Rousses, Carnac et autres lieux* » que Claude de Pelet rend hommage à « *seigneur Grimoard de Beauvoir comte du Roure, baron de Florac* », qui a acheté la baronnie en 1664.

Cet hommage renouvelle celui de 1618 que fait Jacques de Marin à Charles de Valois, comte d'Alais « à cause de la baronnie de Florac » : « *tous les châteaux vieux et nouveaux de Rousses, le lieu dudit Rousses, avec la juridiction haute moyenne et basse, confronté le château vieux avec les terres de Massevaques, avec la rivière du Tarn, et l'autre château nouveau de l'autre coté de la rivière du Tarn confronté avec les terres du château du Poujol, d'autre part avec les terres des habitants de Crussolles, paroisse de St Martin de Canzelade, d'autre part avec les terres du mas Delbac. Hommage encore le mas supérieur et inférieur de Carnac, avec juridiction haute moyenne et basse, confronté avec les terres du mas Delbac, d'autre part avec les terres du mas des Ablatas, d'autre part avec les terres du mas de Moncamp, d'autre part avec les terres du mas Delga etc. Hommage aussi le mas appelé lou Bac assis en ladite paroisse, avec toute juridiction, confronté avec le mas de Carnac. Hommage en outre les censives, quarts, quintes, usages, pulverages, albergues, tailles seigneuriales, lods, etc. qu'il prend audit mas et paroisse* »⁽⁴⁾.

De plus, Anne de La Mare a reçu les Ablatats de Jean-Antoine de Marin, frère de Jacques de Marin en 1652, et Moncamp par testament d'Alexandre de La Mare.

Tout ceci, en 1703, constitue pour le baron le mandement de Rousses.

L'HÉRITAGE DES AURIAC

Massevaques, la moitié de Cabrillac et le Gua, au lieu de rejoindre les autres possessions d'Anne de La Mare via les de Marin, sont restés aux Delhom d'Auriac⁽⁵⁾ puis aux Rozel d'Auriac.

Pierre de Gualy⁽⁶⁾ (1652-1703), « *écuyer, seigneur du Gua, de Cabrillac, de Massevaques* », est issu d'une famille de Millau. Il reçoit en héritage le Gua de son oncle de Rozel du Gua (frère de sa mère), qui fut commandant à Nîmes, et Massevaques de sa mère Jeanne de Rozel d'Auriac, héritière des Delhom d'Auriac. D'après Burdin, il a rallié la religion catholique comme son père Etienne de Gualy.

Les rapports entre le seigneur de Galy, qui réside à Millau, et ses paysans n'ont pas toujours été excellents. A partir de 1737 un long procès, qui paraît succéder à un autre et qui ne se terminera qu'en 1830, opposera les paysans de Massevaques et les de Galy à propos des pâturages de l'Aigoual. Les paysans affirment que ce sont des communaux, le seigneur des biens fonciers qui lui sont propres.

Le village de Fraissinet de Fourques, dans la val-

(1) - Rousses, arrondissement de Florac. Lettre de Bâville à Chamillart citée par Bosc.

(2) - Voir pour une relation complète : Vébron, histoire d'un village cévenol, par Robert Poujol, Edisud, 1981.

(3) - Livre de censives de David Becede (Archives privées Meynadier 249)

(4) - Chartrier de Salgas (Archives départementales du Gard, 1 MI 137)

(5) - qui avaient récupéré cette partie des possessions de la famille de Barre, suite à la transaction avec Charles de Taulignan en 1492 (cf. Chartrier de Salgas).

(6) - Gualy ou Galy

lée voisine, est déjà mentionné dans les *Feuda Gabalorum* en 1307 comme dépendant du baron de Florac.

A la veille des guerres camisardes, bien qu'habitant Massevaques, paroisse de Fraissinet de Fourques, Castanet, qui accomplira « *le dessein contre Fraissinet* » n'est pas justiciable du baron de Salgas. Louvreuil, au fait de ces découpages, désigne ainsi les notables condamnés à la suite de l'expédition sanglante : « *Anthoine Saumade, régent ou chef de justice du lieu de Massevaques, paroissien de Fraissinet de Fourques*⁽⁷⁾, ... *Pierre Aurès, proconsul du lieu des Abbates [Ablatats] en la paroisse cy devant nommée ... Antoine Aguilhon du lieu de Carnac, paroissien de Vébron* ».

CONFLITS DE SUCCESSION

Le 19 juin 1647, l'« *Ordonnance du sénéchal de Beaucaire qui déclare les substitutions contenues au testament de Jean de la Mare du 22 avril 1612 ouvertes au profit d'Anne de la Mare par le décès sans enfants de Pierre et d'Alexandre de la Mare héritier premier substitué* » met apparemment un terme à un conflit avec les héritiers d'Auriac sur ces terres.

Depuis l'extinction de la famille de Barre, presque toutes les successions ont été contestées. Le dictum du Parlement de Toulouse du 24 juin 1756 rappelle les différentes transactions de 1516, 1577, 1617 et 1637 qui auraient dû mettre fin aux procès de succession. Les compoix de 1528 et de 1647, ainsi que les dénombremets, relèvent de ces conflits. Le compoix de 1647 départage les Pelet et les derniers d'Auriac, dont la succession ira aux de Galy.

La contestation de l'héritage des d'Auriac ne sera toujours pas oubliée en 1776. Cette année là, « *Marc François de Gualy, chevalier, baron de St Rome, vicomte de Creissel, seigr fontier [sic] de Massavaques, Legua, Cabrelhac, Sext et autres places, lieutenant de Mrs les maréchaux de France dans le département du Rouergue habitant de la ville de Milhau* » s'est « *dépouillé des dits deux coins de terre et en a saisy et investy ledit Malaval* ». Il prend soin de lui faire respecter « *la réserve perpétuelle* » « *du droit de lods au cinquin, prélation, rétention, avantage, cours juridiction haute moyenne basse mixte impere, du droit de polverage accoutume lorsqu'il fera cabane dans le susdit fief, comme aussy les tailles et cottes pour tous les cas dus et accoutumés, de faire les journaux, oeuvres et manoeuvres, le guet et garde de jour et de nuit en la maison dudit seigneur et des siens audit lieu de Massavaques ou bien au chatau [sic] de Rousses suppose qu'il provienne a sa main a l'avenir et généralement de luy rendre tous les autres services deubs et accoutumés* »⁽⁸⁾.

MANDEMENTS ET PAROISSE

La paroisse saint Gervais et saint Protais de Fraissinet de Fourques comprend trois « communautés » dépendant de trois seigneurs différents : le mandement

de La Balme, le mandement de Massevaques, le mandement de Rousses.

LE MANDEMENT DE ROUSSES

La cohérence du mandement de Rousses est assurée dès 1577 par les De Marin.

Le seigneur y tient sa propre cour ordinaire : « *Les officiers ordinaires du mandement de Rousses et lieux en dépendant* ». L'exploit d'huissier qui en découle est « *contrôlé au bureau de Barre* »⁽⁹⁾. Cette justice ordinaire sera au cours du XVIIIème souvent regroupée avec celle de Salgas.

On utilise dans le mandement, en 1639, une mesure distincte de la mesure de Barre : « *Les officiers regens la cour ordinaire du mandement de Rousses et lieux en dépendants ... Ysac Meynadier du lieu de Rousses est tenu obligé en ses biens envers Jean de Broussous père et légitime et légitime administrateur de ses enfants en la somme de trente livres et trois cartées mesurées dudit lieu de Rousses* »⁽¹⁰⁾. Au XVIIIème, on revient cependant à la mesure de Barre.

Quelques documents laissent apparaître le fonctionnement de la communauté.

Un appointement de 1631 nous mentionne le nom de « *Ysac Meynadier consul* »⁽¹¹⁾. Un siècle plus tard, en 1748, Pierre Devèze est « *condamné à se charger sur le livre de mande de la communauté* »⁽¹²⁾. La collecte de la taille est bien connue à partir de 1777. Le « *Compte de recette et dépense que remet devant vous M. Lafour syndic du diocèse de Mende Louis Libourel collecteur au mandement de Rousses paroisse de Fraixinet de Fourques l'année 1777* » fait apparaître « *en recette ... la somme de 2174 livres 16 sols 6 deniers pour le montant de son livre de taille* » et « *en dépense la somme de 2162 livres 16 sols 6 deniers payés à Mr le receveur, ... payé au consul pour ses gages 4 livres, ... au greffier consulaire 15 livres, ... à Mr le vicaire 25 livres, ... pour dépenses imprévues 15 livres, ... au mettre decolle 40 livres, ... A M. Campredon 4 livres* »⁽¹³⁾.

Dans le « *Rôle des pauvres du mandement de Rousses du 7 juillet 1773* » où Louis Libourel note « *tout ce [qu'il a] fait aux pauvres du mandement pour la mort de feu [son] père du troizième mars 1773* »⁽¹⁴⁾, sont cités « *La Fesque du Gua* » et « *Jean Daunis de Masse[vaque]* ». « *Ruas du Gua n'est point venu dit qu'il sens peut passer* ». Une certaine solidarité avec Massevaques s'est maintenue plus d'un siècle après l'éclatement de la seigneurie.

MANDEMENT DE MASSEVAQUES

Le « *mandement* » de Massevaques est attesté dans un acte de vente à Jean Castanet de 1684, où apparaît comme témoin « *en personne Mre Henry Reilhan ancien baille du mandement de Massevaques* »⁽¹⁵⁾. Les hameaux qu'il comprend étaient déjà hommages séparément le 12 juillet 1280 par Raymond de Barre à l'évêque de Mende⁽¹⁶⁾. Ils figuraient à ce titre dans les *Feuda Gabalorum*⁽¹⁷⁾, contrairement au « *château avec ses ap-*

(7) - Bosc fait erreur en situant « le massacre de Fraissinet de Fourques, dans la paroisse de Vébron, dont Salgas était le seigneur ».

(8) - Bail à titre de nouvel achat melioration et emphyteose perpetuelle à Pierre Malaval, habitant dudit lieu de Massavaques, 1776 (Archives privées Mme Délie Chaze de Massevaques)

(9) - Requête de Jean Meynadier contre Avesque, 1693 (Archives privées Meynadier 266)

(10) - Saisie d'Isaac Meynadier, 1639 (Archives privées Meynadier 239)

(11) - Appointement Isaac Meynadier, 1631 (Archives privées Meynadier 238)

(12) - Transaction entre Jacques Rouquette et Pierre Devèze sur un droit de passage du 14/12/1748 (Archives privées Meynadier 213)

(13) - Compte de recette et dépense de 1777 ... arrêté triple a Mende le 4 août 1778. Lafond éditeur (Archives privées Meynadier 473)

(14) - Rôle des pauvres du mandement de Rousses, 1773 (Archives privées Meynadier 446)

(15) - Vente de Jean Reilhan à Jean Castanet, 1684 (Archives privées Mme Délie Chaze de Massevaques)

(16) - Chartrier de Salgas (AD du Gard, 1 MI 137)

partenances appelé de Rousses », qui était, d'après le dénombrement de 1503 par Guillaume d'Auriac mari de Simone de La Balme, « à fief franc tant de l'évêque de Mende que du baron de Florac »⁽¹⁸⁾.

Sa cour « ordinaire » est plus récente, puisqu'elle provient de l'héritage Delhom, ou a subi à tout le moins une interruption. Elle s'étend aussi sur Le Gua, enclavé dans le mandement de Rousses. Massevaques est une entité moins forte : elle ne détermine pas ses impôts indépendamment de Rousses.

Le seigneur de Galy éprouve des difficultés à y imposer sa loi.

Suite à la plainte des Massevaquois, un jugement en 1739 de la cour de Nîmes le condamne à « faire detalonner des mesures pour la perception des droits seigneuriaux » dans le « terroir » de Massevaques. « Lesquelles mesures suivant l'usage du vilage de Barre seront moindres d'un sixième que celles du marché dud. Barre, conformément aux certificats des juges et consuls du même lieu suivant lesquels le cestier des grains doit contenir huit cartes »⁽¹⁹⁾.

Un modèle de procuration de 1750 resté en blanc atteste de la détermination de « la plus grande et ceine [sic] partie des habitants domicillies et forens de ladite terre de Massavaques » à plaider contre lui. Par ce moyen, ils « donnent plain et entier pouvoir, sans aucune exception ny rezerve de demende, convenir et accorder et terminer par transaction le proces qu'ils ont pendant à la souverayne cour du parlement de Toulouse contre messire Marc Antoyne De Gualy Dauriac, seigneur Delhon, Saumane, Cabrelhac, Massavaques et autres places, a raison des droits que lesdits habitans et ledit seigneur ont dans ladite terre de Massavaques ... »⁽²⁰⁾.

L'indépendance de Massevaques peut aussi s'affirmer vis à vis de Rousses et Salgas. A l'occasion, les Massevaquois dénie la compétence territoriale de la cour de Rousses et Salgas. « La prétendue audition de Marie Saumade devant Me Treilles juge de Salgas est nulle pour avoir été prettee devant un juge qui ne l'était pas du lieu du délit prétendu, ce juge n'avait aucune autorité pour recevoir cette audition & des que ladite Saumade annonsait que sa defeatte avait eu lieu à Massevaques Me Treilles devait renvoyer cette fille devant vous pour y etre ouye & ne l'ayant pas fait son audition doit etre regardée comme non avenue »⁽²¹⁾.

LA PAROISSE DE FRAISSINET

En 1371, la paroisse saint Gervais et Protais de Fraissinet possédait, outre celle de Fraissinet, une deuxième église en la « pagesie [qui] feust de Messire Jean du Bac et est scituée au Mas du Bac et confronte de diverses parts avec les terres du Mas de Rousses et avec les terres du Mas des Ablatas et avec les terres du Mas de Montcamp et avec les terres du Mas de Carnac et avec les terres de Cansalade »⁽²²⁾. La pièce de terre nommée « Parrau de L'Eglise », en conserve encore aujourd'hui le souvenir. Un terroir « Las Martres », situé dans le hameau de Rousses même, semble avoir gardé

le souvenir d'un cimetière primitif.

En 1703, Rousses et Massevaques sont devenus essentiellement protestants, alors que Fraissinet est resté plutôt catholique⁽²³⁾. Toutefois la division religieuse n'est peut-être pas si tranchée à cette date. Elle n'a pas empêché les mariages entre les habitants des différents hameaux. La paroisse, à laquelle l'Edit de Nantes avait fait perdre de son importance religieuse, a retrouvé une unité forcée après 1685 autour de la seule église, celle de Fraissinet.

De plus, l'église, bâtiment de culte, a gardé le rôle institutionnel qui était le sien, et qui est dévolu de nos jours aux mairies.

On y affiche les notifications officielles. « L'an 1778 et le 15e [jour d]avril au lieu de Rousses, ensembles en conseil général et politique en la forme et devoir, Guillaume Tardres consul du mandement de Rousses, Louis Libourel de Rousses, Jean Agulhon, Henry Couderc, Pierre Agulhon de Carnac, Jean Saumade, Pierre Malaval de Massevaques, David Deveze de Rousses et autres soussignés. Par led. sr consul il a été proposé que selon les reglemens et usage [...] la livre a été affichée [sic] a la porte de l'église de Fraissinet de Fourques requerant de recevoir les officiers s il y en a et que toutes offres et surdittes seront reçues jusques a 7 heures du soir »⁽²⁴⁾.

On y placarde aussi les adjudications sur saisie. « En vertu des appointements obtenus [...] des ci devant officiers de Salgas et mandement de Rousses les 8 février et 25 octobre de l'année dernière, [...] au devant de la porte principale entrée de l'église paroissiale de Fraissinet de Fourques, où étant sur l'heure de 10 à 11 du matin issue de la messe de paroisse, le peuple sortant d'icelle, j'ai à haute et intelligible voix donné à entendre que je procède à la première criée et encais des biens, noms, voix, droits, raisons et actions sans réellement audit Deveze à la requête dudit Sr de Broche [...] et que je recevrai les offres, surdittes et oppositions s'il y en a ». « Et quoique j'aie réitéré plusieurs fois ladite criée et proclamation personne ne s'est présentée pour offrir ni surdire, quoi j'ai affiché placard contenant tout le dessus sur la susdite porte principale entrée de ladite église paroissiale de Fraissinet de Fourques »⁽²⁵⁾.

En cette fin de XVIIIème, la communauté de Fraissinet de Fourques s'identifie avec le mandement de La Balme. En tant que siège de la paroisse saint Gervais et saint Protais, elle peut prétendre à représenter à la fois l'institution la plus ancienne et la légitimité la plus récente avec la révocation de l'Edit de Nantes⁽²⁶⁾.

LA « RUINE »

En mai 1703, Henri Castanet « se rend à Fraissinet pour la seconde fois et oblige les collecteurs à lui livrer les sommes dues au roi et au prieur »⁽²⁷⁾.

LA DÎME

La dîme est destinée à Mende ; le clergé de Mende perçoit aussi une censive pour certaines terres de Rous-

(17) - Feuda Gabalorum, fiefs mouvants de l'évêque

(18) - Chartrier de Salgas (AD du Gard, 1 MI 137)

(19) - Dictum du 16 juillet 1739 de Nîmes (AD du Gard, B 3495)

(20) - Union des habitants de Massevaques : Meynadier notaire, contrôlé à Barre (Archives privées Mme Délie Chaze de Massevaques DM 84)

(21) - Procès Marie Saumade contre Malaval de 1787 (Archives privées Mme Délie Chaze de Massevaques DM 53)

(22) - Achat pour Jean Liquere du 22/11/1371 (Chartrier de Salgas aux AD du Gard)

(23) - Voir Les Listes d'absents, « phanatiques », camisards des Cévennes en 1703 (publiée par Rolland in LCC n° 107, p. 8-9)

(24) - Conseil du 15 /4/1778 : enchère de la taille (Archives privées Meynadier 481)

(25) - Vente à la criée des biens de David Deveze à la requête de Mathieu de Broche juin 1791 (Archives privées Meynadier 8)

(26) - Dans les Feuda Gabalorum, la Balme est hommagée par Raymond d'Anduze, seigneur de Florac, dans les fiefs de l'évêque

(27) - in Notice historique sur Saint-André de Valborgne et la région, par Henri Roux, Nîmes 1908, p. 21

ses : « Comme fermier du lieu de Fraissinet de Fourques déclare avoir reçu du titre de David Becede de Rousses un boisseau et demi boisseau segle de sansive que led. titre qu'est tous les ans aux sieurs du clergé de Mandé et cet pour 1765. Pages »⁽²⁸⁾.

Traditionnellement, c'est un fermier de Fraissinet qui perçoit la dîme, mais lui-même en sous-ferme une bonne partie.

« Il nous faut observer que la paroisse de Fraissinet de Fourques est si étendue qu'il n'est jamais possible qu'un même décimateur en puisse percevoir le droit de dixme : ainsi de tous les temps on a accoutumé d'en faire plusieurs départements appelés vulgairement aires, dont chacun comprend le district ou terroir de certains villages, que le fermier principal sous-ferme à d'autres particuliers. Et quoi que les propriétaires habitent dans des lieux différents, ils payent toujours la dixme au fermier du département où leurs possessions sont situées ».

« Parmi ces départements sont celui de Rousses qui comprend généralement tout le district [sic], territoire et dépendance de ce village ; et celui de Carnac qui comprend également le terroir de ce lieu »⁽²⁹⁾. Massevaques constitue une autre « aire » affermée à un de ses habitants (en 1767 : « Malaval et Bourgade sous fermiers de l'aire et parcelle de Massevaques »⁽³⁰⁾).

Le système a des avantages. La proximité du collecteur facilite la perception, puisque « il est d'usage et de règle invariable que les décimables doivent avertir les préposés à la dîme avant d'emporter la récolte chez eux sans quoi ils sont dans la contravention et sujets à l'amende portée par les règlements »⁽³¹⁾.

Les conflits se gèrent au niveau le plus local. Ainsi en 1779, David Devèze et Guillaume Tardres « sous fermiers des bénéfices prieurés de la paroisse de Fraissinet de Fourques en la partie concernant le lieu de Rousses et ses dépendances » assignent le sous-fermier de Carnac Pierre Agulhon⁽³²⁾.

Le principe du sous-affermage systématique assure aussi une certaine redistribution de la collecte entre des notables qui sont aussi les principaux contributeurs.

LES DROITS SEIGNEURIAUX

Les hommages et reconnaissances sont régulièrement renouvelés. Ils assurent ainsi la continuité des droits seigneuriaux au travers des vicissitudes des successions. Ainsi, « L'an 1733 [...] Bourgade facturier de laine du lieu de Massevaques [...] a déclaré et reconnu tenir sous la directe et seigneurie lods et ventes au dernier cinq, conseil, prélation, comis et avantage, avec toute justice haute moyenne et basse, mere mixte impere de Messire Léon de Gualy de Galières seigneur foncier dud. lieu et appartenances de Massevaques, Cabrillac, Sext, Le Gua, Saumane, St Martin de Corconac et autres places, demeurant en la ville de Milliau [...] les possessions suivantes situées audit lieu de **Massevaques dépendant anciennement du mandement de Rousses** ». Cette

reconnaissance reprend les termes de celle « faite par Henry Relhan en faveur de noble Antoine Delhon d'Auriac auteur dudit seigneur le 19 février 1647 devant me Guillaume Guibal notaire de St André de Valborgne »⁽³³⁾. Ce sont là les « droits généraux dus et accoutumés dans le mandement de Rousses »⁽³⁴⁾, même si les vieux termes « merum » et « imperium » ne sont visiblement plus compris.

Le droit seigneurial est d'après les reconnaissances féodales identique à Massevaques et à Rousses. Mais son application peut varier. On le voit notamment à travers les arrérages de censives ou de baux et plus généralement des dettes vis-à-vis du seigneur. « Après un examen exact de tous les contrôles [depuis 1659] jusques en l'année 1689 inclus [...] tant pour arretages de censive que pour l'obligation reçue me Aurès notaire le 22ème octobre 1685 », le seigneur de Salgas estime qu'il ne lui reste dû que 10 livres « avec le prix fait qu'il [lui] avait fait a Pont Viel »⁽³⁵⁾. Une variante de la corvée s'est partiellement substituée à la censive. Il semble que jamais le seigneur ne paye ses justiciables en argent sonnant et trébuchant.

En 1748, le seigneur de Galy a affirmé la censive de Massevaques à des habitants des Salidés. Il s'ensuit que « devant messieurs les officiers ordinaires de Massevaques », « Jean et Jacob Vaquiers frères sous fermiers des droits de champart de la terre de Massevaques [...] écrivirent aux dits Saumade et Malaval en ces termes : vous savez que le quart est de quatre gerbes une ; il me semble que vous devez être charmes de donner la cinquième partie a mes sous fermiers, sy vous ne pouvez pas supporter le quart ancien, nous ne pouvons que vous metre en justice, et appeller au Sr de Galy »⁽³⁶⁾.

Le seigneur de Salgas affirme les censives de Carnac à Antoine Agulhon de Carnac et celles de Rousses à Jacques Pontier, qui a déjà en fermage le domaine des anciens seigneurs de Rousses, c'est-à-dire le château et les terres qui en dépendent. Il préfère des collecteurs locaux.

« CE SONT DES COQUINS »

Quand il déplore la ruine de son mandement, François de Pelet, baron de Salgas, ne fait que constater en même temps la ruine de sa propriété. Désigner Fraissinet comme responsable de cette ruine n'est assurément pas d'une mauvaise « politique » : les difficultés des Roussins devant les misères du temps ne seraient pas de son ressort, ni de celui de ses fermiers. La collaboration de Pontier et d'Agulhon avec les camisards (ce qui leur vaudra la condamnation aux galères) peut leur faire oublier la censive et les autres droits seigneuriaux.

En traitant les habitants protestants et catholiques de Fraissinet de « coquins et [de] malheureux », le baron fait jouer une sorte de réflexe patriotique. C'est l'ensemble de la communauté de Fraissinet qui est accusée. Pendant les siècles précédents, l'éclatement de la paroisse

(28) - Quittance de censive pour Becede et Libourel de 1765 et 1775 (Archives privées Meynadier 506)

(29) - Réponse à défenses pour Devèze et Tardres contre Pierre Agulhon du 28/02/1780 (Archives privées Meynadier 36)

(30) - Reçu de Malaval sous fermier le 26e avril 1767. Lacombe Saumade (Archives privées Mme Délie Chaze)

(31) - Instruction sommaire pour David Devèze "Devèze David et Guillaume Tardres sous fermiers du bénéfice et prieuré du lieu de Rousses, demandeurs, contre Pierre Aguilhon, défendeur", 1779 (Archives privées Meynadier 50)

(32) - Assignation contre Pierre Agulhon du 30/04/1779 (Archives privées Meynadier 37)

(33) - Reconnaissance de Bourgade, 1733 (Archives privées Mme Délie Chaze de Massevaques) et Reconnaissance de Jacques Pontier de Pontier à Massevaques (Archives privées Meynadier 311)

(34) - Reconnaissance de Jacques Pontier au seigneur de Massevaques, Jean Lacombe notaire d'Aumessas, 1733 (Archives privées Meynadier 311)

(35) - Livre de censives de Becede à Salgas, 1656-1694 (Archives privées Meynadier 249)

(36) - Procès de 1748 à 1756 (Archives privées Mme Délie Chaze de Massevaques)

originelle a sans doute généré des conflits de voisinage. Les champs ouverts, la compascuité, le passage des troupeaux (droit de pulvérisage) ne s'accrochent pas beaucoup de ces frontières seigneuriales.

Ce genre de conflit n'empêche pas tout commerce. En 1684 et 1686, Mre Henry Reilhan ancien bailli du mandement de Massevaques et Jean Relhan, son fils, passent des contrats de vente avec Jean Castanet, oncle d'Henry Castanet. Ils choisissent, et c'est évidemment une preuve de confiance, Jacques Combemale, notaire de Fraissinet. L'acte est « *Fait et recité audit lieu de Massevaques maison dudit Castanet* ». En 1690, ce sera François Guibal, notaire de St André de Valborgne, qui enregistra la vente d'Antoine Anmeuis au même Jean Castanet « *audit Massevaques maison de David Combemale* »⁽³⁷⁾.

La révocation de l'Edit de Nantes a redonné à l'institution de la paroisse un rôle central. Les habitants de Fraissinet, en majorité anciens catholiques, se sont ainsi retrouvés riches d'une certaine « arrogance » vis-à-vis de ceux de Rousses et de Massevaques. Les communautés, ou tout au moins leurs responsables, sont obligés de se rencontrer. Par le livre de compte du meunier, qui couvre apparemment une activité d'aubergiste sur la période 1695-1700, nous savons que le maire de Fraissinet, « *Mausirict* », vient au moins une fois par an à Rousses (4 fois en 1697 : 22 avril, juin, 6 juillet, 7 août). Sur les six années concernées, « *Monsieur le biquere [vicaire] de Fraissinet* » y apparaît pour sa part le 30 décembre 1697 et le 18 juin 1699⁽³⁸⁾.

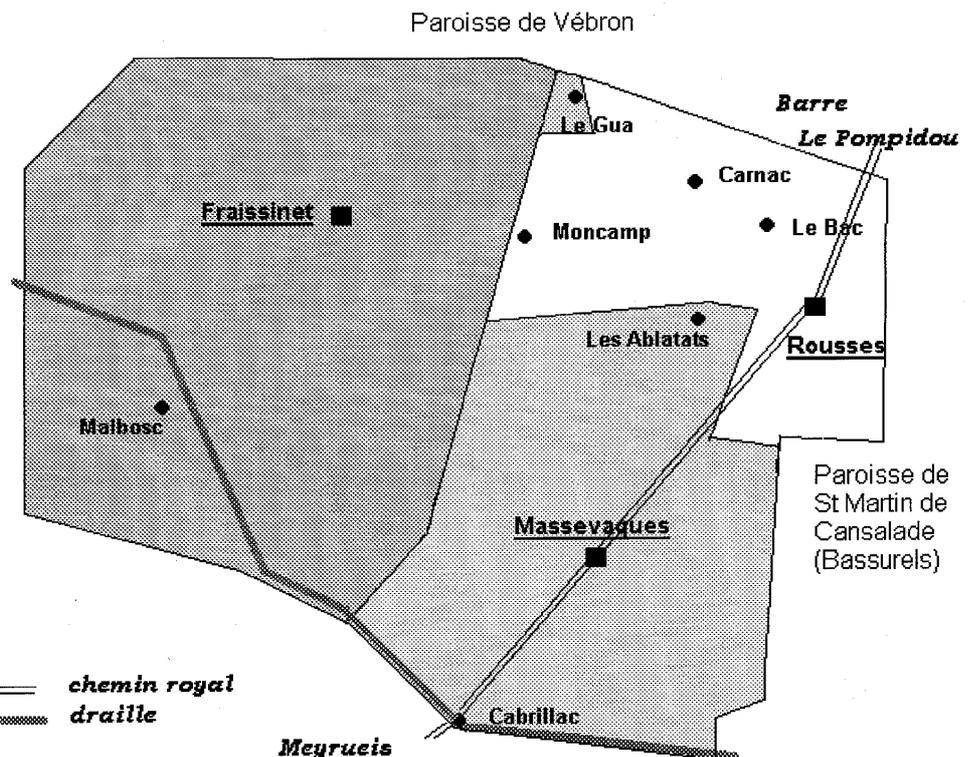
Quoiqu'il en soit des relations entre habitants de Fraissinet et de Rousses, le regain de la paroisse se fait contre l'intérêt du baron de Salgas. L'activité économique entourant le lieu de culte échappe à Vébron. La pression de la dîme contrarie ses propres prélèvements. Enfin, la répression religieuse peut faire fuir ses justiciables et diminuer ainsi le rapport de son mandement⁽³⁹⁾.

Le témoignage contre le baron a pu être sollicité. On peut y lire néanmoins les tensions, qui pouvaient exister entre les différents protagonistes, héritages des divisions successives de la paroisse.

EPILOGUE

Le pouvoir central paraît bien loin de comprendre le détail de ces découpages locaux et la diversité de ces communautés.

P. Rolland note qu'il n'y a pas d'état détaillé pour la paroisse de Fraissinet de Fourques dans l'Etat des Cé-



vennes de Mende pour la religion conservé aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères et que « *l'état détaillé des hameaux Nouveaux convertis de Fraissinet de Fourques se trouve dans l'état de Vébron* »⁽⁴⁰⁾. L'état général mentionne dans le mandement de Rousses le nom d'habitants de Massevaques. Dans le folio 119 des Archives du Ministère des Affaires Etrangères, « *Rousses mandement* » est considéré comme un hameau de la paroisse de « *Fraissinet de Fourques* ».

Le livre de mande suit également le découpage paroissial, encore qu'il y ait un « *collecteur de la communauté de Fraissinet de Fourques quartier de Rousses* »⁽⁴¹⁾.

A la Révolution, Massevaques sera successivement rattachée au district de Meyrueis, puis à la « *commune du mandement de Rousses, canton de Vébron* »⁽⁴²⁾. En 1798, on la retrouve dépendante de la « *commune de Fraissinet de Fourques* »⁽⁴³⁾; en 1804, un Contrat d'estive mentionne « *Massevaques commune de Vébron [sic] canton de Florac* »⁽⁴⁴⁾. L'Empire réunira dans la commune actuelle de Rousses l'ancien mandement, dispersé depuis 1577.

Le terme de mandement qui a désigné Rousses autrefois n'est plus dans les mémoires. Les mas qui le composaient au XVIème ont conservé leur appellation. Seul le hameau « central » de Rousses, qui a accompagné le « château nouveau », n'a jamais reçu de nom. Il est désigné aujourd'hui simplement par les Roussins comme le « village ».

(37) - Ventes Reilhan à Castanet (Archives privées Mme Délie Chaze de Massevaques)

(38) - Livre de compte, 1689 -1760 (Archives privées Meynadier 109)

(39) - Pierre et Fulcrand Maleville de Rousses sont à Genève en 1710

(40) - Listes d'absents, « phanatiques », camisards des Cévennes en 1703 (LCC n° 107, p. 8-9)

(41) - Compte de recette et dépense de 1778- 1779 (Archives privées Meynadier 474)

(42) - Demande de réduction de l'emprunt forcé EX «DM 115» du 20ème germinal an quatrième (Archives privées Mme Délie Chaze de Massevaques DM 115)

(43) - Verbal contenant plainte, 1798 [an 6] (Archives privées Mme Délie Chaze de Massevaques DM 120 EX «DM 120»)

(44) - Contrat d'estive, 1804 (Archives privées Mme Délie Chaze)

Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703

11. Communauté de Florac

11. **FLORAC.** Cette paroisse est en partie limitrophe des anciens catholiques. Composée de 16 villages ou hameaux; d'environ 11200 habitants et 950 communicants, dont il y a environ 200 anciens catholiques. Ceux qui sy distinguent le mieux en bien, le Sr de la Bastide; la demoiselle de Fabre; Sr Jean Velay viguier, le Sr de Cayla, le Sr Sauvage ancien ministre, le Sr Blanc. Sr Pierre Planchon. le Sr de Colas, le Sr de Carna ... Catin Fraissinet veuve, Sr Guilhaumes Blanc.

B. de Fabre; Sr Jean Velay viguier, le Sr de Cayla, le Sr Sauvage ancien ministre, le Sr Blanc. Sr Pierre Planchon. le Sr de Colas, le Sr de Carna ... Catin Fraissinet veuve, Sr Guilhaumes Blanc.

Tout le reste assez mal, surtout la famille de Guilhaumes Puech, Jean Agulhon dit Peager, Jean Vernet hôte. David Fieubal fils a Sr Pie... il y a quelques coureurs dont le propre nom est encore inconnu

III. Les hameaux qui font le plus mal. La rouvière, retraite, et coureurs Tardonnenche. de meme, surtout la veuve Boudon ses deux garçons et sa fille aussi veuve. Salieges, montels, Croupillac, Valbelle et tout le Causse (?) Dangereux

Affaires Étrangères vol. 1640, Etat général

11 Florac. Cette paroisse est en partie limitrophe des anciens catholiques. Composée de 16 villages ou hameaux ; d'environ 11200 habitants et 950 communicants dont il y a environ 200 anciens catholiques. Ceux qui sy distinguent le mieux en bien, le Sr de la Bastide; la demoiselle de Fabre; Sr Jean Velay viguier, le Sr de Cayla, le Sr Sauvage ancien ministre, le Sr Blanc Sr Pierre Planchon. Tout le reste assez mal, surtout la famille de Guilhaumes Puech, Jean Agulhon dit Peager, Jean Vernet hôte. David Fieubal fils a Sr Pie... il y a quelques coureurs dont le propre nom est encore inconnu Les hameaux qui font le plus mal. La Rouvière, retraite et coureurs Tardonnenche de meme, surtout la veuve Boudon ses deux garçons et sa fille aussi veuve.

Transcription de l'État détaillé des archives des Affaires Étrangères reproduit page suivante

1703 150

Etat de ceux qui ont le plus mal fait de la ville et paroisse de Florac

Florac
Louis Boudon muletier, Jeanne Agulhon sa femme, Jean son frere
Marthe Bouniol, Pierre, Louis et Jean Vernet ses enfants.
Dlle Diane Leblanc femme de Sr Saltet apot icaire
Sr Hipolite Pons marchand Dlle Claude de Malefosse sa femme, Jeanne soeur dud.
Sr Jeremie Boyer, Jeanne Gout sa femme, Anne Boyer sa soeur et Magdelene de Geli sa mere
David Roquete vieux, Estienne Aoust, Jeanne Roquete sa femme
Privat Prunet, Jeanne Grégoire sa femme, Jean, Jaques, Jeanne les enfants
Pierre Atger de Bramefan, Jeanne et Marie ses filles.
Tristan Chabrol, Anne, Margueritte, Jeanne ses soeurs
Jean Bragier fils a feu Jean
Moïse Larguier, marechal, Suzanne Cabanel, Marie, Anne.
Jean Foulcs fils a feu Louis.
David et Jeanne Combet.
Jean Chause dit Barbet, Anne Chause sa femme, Antoine et David.
Margueritte, Anne, Suzanne et Jean enfans de Salomon Blanc.
Sr Jean Velay Dlle Catin Fielval sa femme, Pierre, Louise, Catin ses enfans dangereux.
Guilhaumes Puech Anne Bosquier sa femme, Guilhaume, Antoine, Jeanne, Marie.
Sr Estienne Boudon apothicaire, Dlle Magdelene Saltet sa femme
Jaques Mazoyer fils de Jacob, Jeanne et Catherine ses soeurs, Hélie Broussoux son gendre.
Jean Gout tailleur d'habits, Jeanne Blanc sa femme
Jaques Richard serrurier, Jeanne Puech sa femme, Alexandre et barthelemi.
Sr Pierre Fielval marchand, Dlle Helis Cabanel sa femme, Daniel et Jeanne ses enfans.
Jean et Estienne Meynadier, pupilles.
Marie De Lane veuve, Marie Lapierre sa fille.
Pierre Dombres, Catherine Meynadier sa femme, Barthelemi, Louise
Anne Amblard, veuve, Pierre, Catherine Sabatier ses enfans.
David Pascal meunier, Jeanne Huc sa femme, Jean, Jaques, Marie, Jeanne ses enfans.
Sr David Pons marchand, Théophile son fils
Dlle Marthe, Jeanne et autre Marthe Vidal.
Daniel Repussau tailleur, Pierre, David, Jean ses enfans.
Claude Maurin cardeur, Françon Meynadier sa femme, Barthelemi, Suzanne ses enfans.
Antoine Bres hote, Françoise Thonas sa femme
Isaac Grefeuille, Marie Roquete sa femme Antoine et Margueritte ses enfans.
Jean Vernet hôte margueritte Grefeuille sa femme, Pierre et Suzanne ses enfans
Jean Agulhon hote Jeanne Malafosse sa femme.
David Combet, Louise Martin sa femme Suzanne Combet sa niece.
Guilhaumes Puech muletier, Louise Folaquier sa femme, Guilhaumes, Antoine, Jean Louis leurs enfans tres dangereux

La nommée espinassone femme de Guilhaumes Bessede et ses deux fils. Les vilages ou hameaux de lad. paroisse sont:
La Rouvière : retraite d'atroupés Tardonnenche de meme surtout la famille de Boudon.
Chabanes
Croupillac
Le Viala
Montels
Salieges
Valbelle
Valbelette
Vaupilloux
Labastide
Le Pradal
Buffoux
Tous ces quartiers sont très dangereux

Etat de Florac
1703

+

Le soldat Gleize

Le soldat Gleize mentionné en couverture de l'État détaillé est probablement l'informateur qui a permis l'établissement de cette liste

Florac.

Louis Boudon mulhier, Jeanne
ayuelon sa femme, Jean son pere.

Martine Couriol, pierre, Louis, et
Jean verret et les enfans.

Mlle Diane leblanc fee de l. salbet
apothicaire

M. Hippolyte gromy mat. M. Claude de
maleforte sa femme, Jeanne sa femme.

M. Jeremie Boyer, Jeanne goret sa femme
anne boyer sa femme, et magdelene degeth
sa mere.

David Roy, vieux, Estienne aoubt,
Jeanne Roquette sa femme.

Primaat prunet, Jeanne gregoire sa femme
Jean, Jaques, Jeanne. et les enfans

Pierre auby de Bramesfan, Jeanne et
marie ses filles.

Ristien Rabrol anne, marguerite Jeanne
et les enfans.

Jean Brazier fils aveau Jean
Moise Carquier, marci-hal, Suzanne
Cabanel, marie, anne.

Jean Pouley fils aveau Louis.

David et Jeanne Combet.

Jean chaste di barbet anne Claude,
sa femme, antoine, et David.

Marguerite, anne, Suzanne, et Jean enfans
de Salomon Blanc.

M. Jean velay d. latin sieul sa femme, pierre,
Louis, latin et les enfans d'un greue

Qui Chaumes puech anne bodquier sa femme,
yulhaume antoine Jeanne marie

M. Estienne boudon ap. M. magdelene
sa femme.

Jaques mazoyer fils de Jacob, Jeanne,
et catherine. et les enfans, helie Bonelouca
son gendre.

Jean goret fille de Rabit, Jeanne Blin
sa femme

Jaques Richard serrurier, Jeanne puech
sa femme, alexandre, et barthelemi.

M. pierre sieul mat. M. helie Cabanel la
fee. David et Jeanne et les enfans.

Jean et Estienne meynader, grepilles.

Marie de Lure veuve marie Supierre
sa femme.

Guierre dom bres, catherine meynader sa femme
barthelemi, Louis.

Anne amblerd veuve, pierre, catherine
Labatier et les enfans.

David pascal meunier, Jeanne sa femme
Jean, Jaques, marie, Jeanne. et les enfans

M. David pons marchand theopile son
fils.

Mlle marthe, Jeanne, et autre marthe
vical.

Daniel republie fauteur, pierre, David,
Jean et les enfans.

Claude maustin ardent, francois meynader
la fee. barthelemi Suzanne et les enfans.

Antoine bres hote, francois le thon sa femme.

Thae grefeuille, marie Roy, sa femme
antoinette et marguerite et les enfans.

Jean verret hote marguerite grefeuille sa femme
pierre et Suzanne et les enfans.

Jean ayuelon hote Jeanne maleforte
sa femme.

David Combet, Louis marthy sa femme
Jeanne Combet sa femme.

Qui Chaumes puech mulhier, Louis foligis
sa femme, qui Chaumes antoine, Jean Louis,
et les enfans. M. d'angeve

La nommée espinabone femme
de qui Chaumes belledé, et les deux
fils.

Les vilages ou hameaux de lad.
paroisse sont.

La Rouviere; retraite d'abroy
Sardonnichy de meme les deux
la famille de boudoy.

Chabans

Croupillac

Le viala

montels

Saliès

Valbelle

Valbelette

Vaupilloux

Lebuffide

Lepradel

Buffere

Tous les quartiers ont



Estat des habitants qui sont absents de la ville et paroisse de Florac dressé par moi sousigné consul de lad. ville de Florac le 1er juin 1703

Premièrement Alexandre Richar fils de Jacques serrurier que l'on dit pourtant être revenu de la troupe des selerats chez son père sans pourtant que nous l'ayons vu

Pierre Alcais fils d'Adam absent, le bruit étant qu'il a été tué dans la troupe des selerats

Pierre Courtois ancien catholique que l'on dit être avec les selerats

Nous certifions le présent estat contenir veritté que nous avons remis entre les mains de mr Viala subdélégué de monseig. l'intendant

Arnal premier consul

Florac
absent alexandre richard pierre alcais

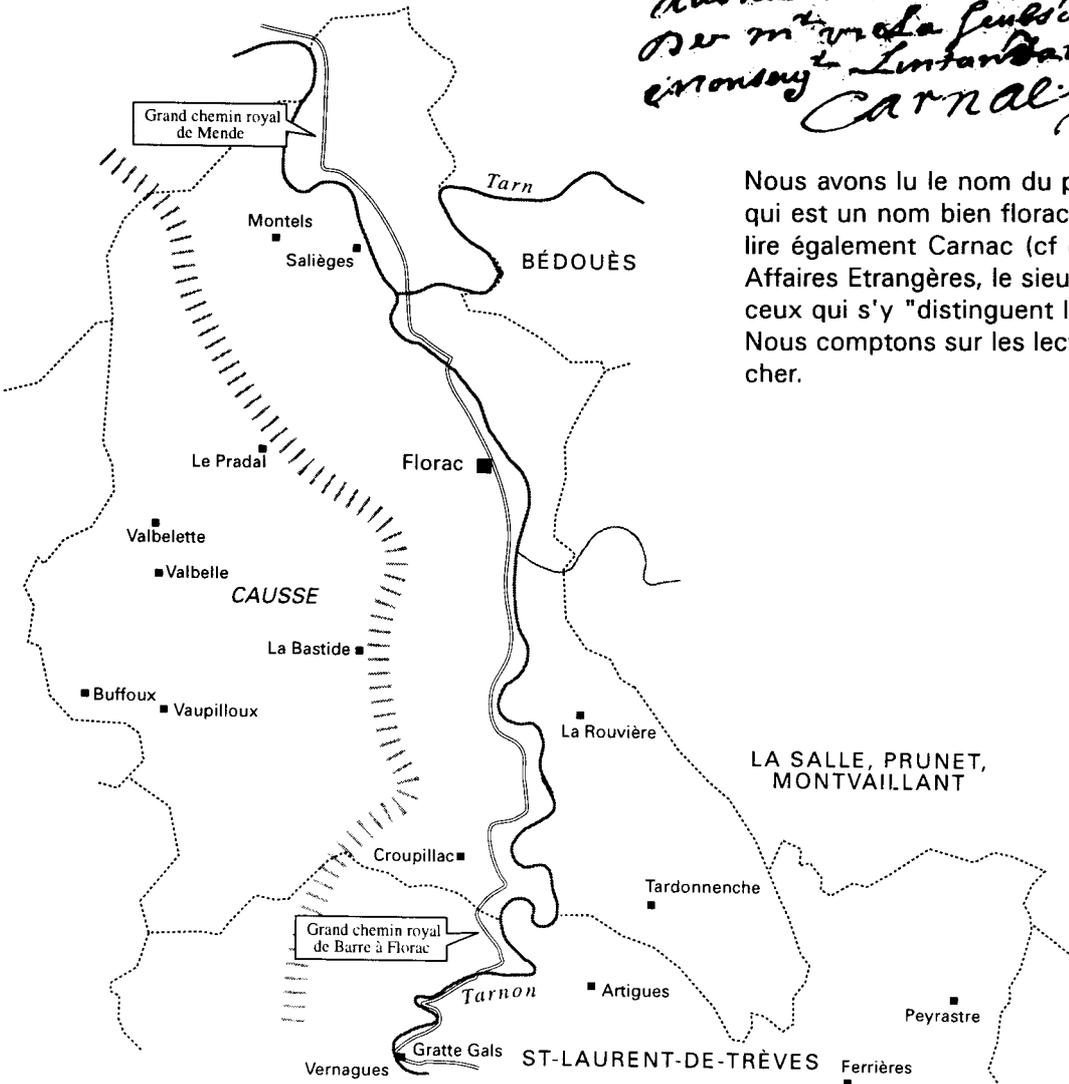
Ci-dessus, AD34 C185 Etat général. On voit que la mention de l'ancien catholique "que l'on dit être avec les scélétrats" a disparu

419
Estat des habitants qui sont absents de la ville & paroisse de Florac dressé par moi sousigné consul de lad. ville de Florac le 1er juin 1703

Premièrement Alexandre Richar fils de Jacques serrurier que l'on dit pourtant être revenu de la troupe des selerats chez son père sans pourtant que nous l'ayons vu

Pierre Alcais fils d'Adam absent, le bruit étant qu'il a été tué dans la troupe des selerats

Nous certifions le présent estat contenir veritté que nous avons remis entre les mains de mr Viala subdélégué de monseig. l'intendant
Carnal premier consul



Nous avons lu le nom du premier consul "Arnal", qui est un nom bien floracois, mais on pourrait le lire également Carnac (cf dans l'Etat général des Affaires Etrangères, le sieur de Carna... cité parmi ceux qui s'y "distinguent le mieux en bien" (sic). Nous comptons sur les lecteurs de LCC pour trancher.

LA COLLEGIALE NOTRE-DAME DE BONHEUR

Son cartulaire. Ses origines

par Alain VENTURINI

Depuis près de trois-quarts de siècle, tour à tour deux articles du chanoine E. Bouisson (en 1927)¹ et de H. Teissier du Cros (en 1934)² puis le livre d'Adrienne Durand-Tullou et d'Y. Chassin du Guerny (en 1983)³ avaient rappelé l'attention sur l'ancienne collégiale Notre-Dame de Bonheur, avant que la (jeune) association "Prieuré Notre-Dame-de-Bonheur" n'entreprenne d'en assurer la sauvegarde. Comme l'on sait, un résultat spectaculaire de ses efforts a été, au cours de l'été 1996, la redécouverte du tympan de l'église⁴.

Au moment où l'on peut espérer d'intéressants résultats archéologiques, il n'est pas inutile de revenir sur le problème des origines de l'ancienne collégiale⁵. En effet, nous sommes passés, en un peu plus d'un siècle, de la position prudente d'Eugène Germer-Durand et d'Alexandre Bessot de Lamothe, plaçant la fondation de Bonheur dans la première moitié du XII^e siècle, grâce aux libéralités des seigneurs de Roquefeuil⁶, à celle, sans ambiguïté, exprimée pour la première fois par H. Teissier du Cros : Notre-Dame de Bonheur doit sa fondation aux dernières volontés de Henri de Roquefeuil, exprimées en l'an 1002⁷. L'on devine qu'il y a derrière ce changement une "découverte" d'archives. Mais fallait-il vraiment l'accepter sans trop d'examen ? Avant de revenir sur ce point précis, il n'est pas inutile de présenter la principale source de l'histoire médiévale de Bonheur (et ses limites).

1. Le cartulaire de Notre-Dame de Bonheur

Le cartulaire de la collégiale est aujourd'hui conservé aux Archives départementales du Gard, sous la cote G757. Celle-ci réunit sous une même reliure le cartulaire proprement dit, soit un registre de 68 feuillets papier, avec les lettres patentes (un bifeuillet de parchemin) données par le roi Louis XVI en avril 1782, préparatoires à la suppression du chapitre de Bonheur et à l'union de ses biens à la mense capitulaire de l'évêché d'Alès. Cet avatar matériel est très certainement imputable à Bessot de Lamothe. En effet, l'édition du cartulaire due à François Germer-Durand⁸ attribue au cartulaire la cote G 97 et aux lettres patentes la cote G 586. Il ne faut certes pas voir là une erreur, mais bien la trace du premier classement de la série G, dû probablement à Antoine-Joseph Chamand⁹. Cela témoigne aussi du fait que, pour avoir publié son édition au début de ce siècle, Fr. Germer-Durand travaillait sur de fort anciennes copies et notes¹⁰, dont il jugea inutile d'actualiser la cotation¹¹ ! Il ne s'agissait tout de même pas de notes prises par son père Eugène. En effet, ce dernier avait cru à tort trouver dans le

cartulaire la forme *Bonahuc*, faute de lecture que son fils n'a pas commise¹². Précisons, en incise, que cette forme, attestée par exemple au XVIII^e siècle¹³, ne figure dans aucun document médiéval parvenu jusqu'à nous.

Il existe un autre indice du fait que Fr. Germer-Durand travaillait sur une copie antérieure à l'intervention de Bessot de Lamothe. C'est que cette dernière se traduit (bien malgré celui-ci, on le devine) par une erreur du relieur : l'actuel premier feuillet du cartulaire est en réalité le soixante-huitième, et inversement. Or, Fr. Germer-Durand ne signale nullement avoir eu du mal à faire correspondre le pseudo-soixante-huitième feuillet et le deuxième, ou le soixante-septième et le pseudo-premier. Je n'ose parler de preuve formelle car l'éditeur n'a pas produit un travail scientifique selon nos canons actuels. En effet, non seulement il n'a pas tenté de vérifier la valeur de sa source, mais encore il a publié le cartulaire non pas tel qu'il se présente, mais en classant les actes par ordre chronologique. Si bien qu'il est malaisé, à la lecture de l'édition Germer-Durand, de voir que le cartulaire est incomplet au début et à la fin¹⁴ et qu'il comprend en outre une lacune au milieu¹⁵. Il se trouvait déjà dans cet état en 1670, année où il fut, le 17 novembre, vérifié et paraphé "*ne varietur*".

Tel qu'il nous est parvenu, le cartulaire se compose de deux parties. Les feuillets 1 (actuel) à 28 et 41 à 68 (actuel) sont tous de la même main, que l'on peut dater soit de l'extrême fin du XV^e siècle, soit du début du XVI^e. En revanche, les douze feuillets centraux (29 à 40) sont d'au moins deux mains postérieures d'un siècle à la main principale : c'est d'ailleurs uniquement dans ces copies plus récentes, dues à des scribes déjà francisés, que l'on trouve la forme totalement anachronique *Bonheur* pour le toponyme, et ce quelle que soit la date de l'acte retranscrit¹⁶.

Comment expliquer cet état de fait ? Notons tout d'abord que, si le feuillet 29 ne comprend pas la suite de l'acte qui s'interrompt brutalement au bas du feuillet 28 verso, en revanche le feuillet 40 verso se termine avec le début d'un acte qui se poursuit sur le feuillet 41 recto. En outre, il semble bien que, sur les douze feuillets centraux, l'on ait fait varier le module de l'écriture de manière à remplir exactement cette surface et à parvenir à la "jonction" dont j'ai parlé. Nous pouvons donc admettre que nous avons affaire à une restauration du cartulaire. Bien entendu, il s'agit d'une restauration telle que pouvaient la pratiquer nos ancêtres : quand un docu-

ment ou une partie de document était trop endommagé, on chargeait, avant sa perte définitive, un homme expert en écritures d'en faire une copie nouvelle. Dans le cas d'un registre, on insérait simplement la partie refaite à la place de la partie "malade" : nous avons deux beaux exemples de cette pratique avec le compoix de Générac de 1547, "restauré" en 1609, ou encore avec celui de Boucoiran de 1639, "restauré" à une date inconnue¹⁷. Un "restaurateur" consciencieux remplaçait aussi les feuillets disparus par des feuillets vierges, afin de rendre bien apparentes les éventuelles lacunes¹⁸. Dans le cas du cartulaire de Bonheur, on a dû renoncer à "sauver" au moins le recto du feuillet 29 d'origine, d'où la rupture entre le feuillet 28 et le nouveau 29 que nous constatons aujourd'hui.

Nous pouvons supposer que ce sauvetage partiel du cartulaire fut rendu nécessaire par le contrecoup des traverses subies par Notre-Dame de Bonheur, soit au cours des troubles religieux de la seconde moitié du XVI^e siècle, soit en 1610¹⁹. Quoi qu'il en soit, le cartulaire ainsi parvenu jusqu'à nous compte environ soixante-dix actes²⁰, s'échelonnant de 1143 à 1309²¹. Si nous pouvons affirmer qu'il en comprenait davantage à l'origine, nous ne pouvons malheureusement savoir ce que nous avons perdu. Le cartulaire intact aurait-il permis de remonter, sinon à la fondation (nous verrons ci-après qu'un doute peut subsister), du moins au-delà de 1143 ? Car, à cette date, les choses sont largement jouées. Notre-Dame de Bonheur est un établissement ecclésiastique déjà bien implanté, inclus dans les possessions de l'église de Nîmes. D'où l'espoir fondé sur la redécouverte d'archives du marquisat de Roquefeuil.

2. Le codicille d'Henri de Roquefeuil (1002)

Le 2 octobre 1929, Marcel Gouron, alors archiviste du Gard, recevait en don d'André Salles, conseiller général, un sac de papiers provenant du château d'Assas au Vigan. Il s'y trouvait notamment l'inventaire analytique des titres du chartrier de Roquefeuil. D'abord joints au chartrier d'Urre²², les documents donnés par A. Salles furent finalement intégrés au chartrier d'Alzon, entré aux Archives du Gard en juillet 1932 : l'inventaire en cause s'y retrouve sous la cote 1 E 1884²³.

C'est grâce à cet inventaire que lui communiqua Marcel Gouron, et plus particulièrement au cahier analysant les titres des fondations opérées par les seigneurs de Roquefeuil, que H. Teissier du Cros redécouvrit le codicille de Henri de Roquefeuil en date du 21 février 1002²⁴. "Redécouvrit", dis-je, car ce codicille avait tenu une place importante dans les arguments de Jean-Maurice de Faventines, marquis de Roquefeuil, contre la suppression du chapitre de Notre-Dame de Bonheur. Alors que nous devons nous contenter de son analyse, donnée par l'inventaire et par une copie de celui-ci ayant servi à préparer le mémoire de M. de Faventines²⁵, il en existait

encore en 1782 une copie, "informe" au sens juridique et diplomatique du terme. Un conseil tenu à Toulouse le 16 décembre 1782 et qui examina le mémoire de Jean-Maurice de Faventines, la qualifie ainsi : "[...] l'extrait [de la fondation en 1002] qu'on en rapporte n'est pas en bonne forme, c'est un extrait d'extrait ; une copie signée à Paris en 1612 par le nommé Gondrin qui ne prit même pas la qualité de notaire ..."²⁶.

En fait, toute la discussion se focalisa sur la valeur authentique (au sens étroit, juridique, du terme) ou non de cette copie. Ayant rapporté ci-dessus une opinion défavorable, je dois citer, en contrepoint (d'autant plus que j'aurai à m'en resservir ci-après), les arguments de l'un des conseils de M. de Faventines : "Cela n'est pas informe. Il est signé au bas d'un collationné fait sur un compulsoire par une personne qui doit être contée [*sic*] une personne aiant caractère public. Surtout dans un acte si ancien, le collationné étant lui même ancien. D'autre part, quoique régulièrement extrait d'extrait ne fasse pas foy, il y a icy deux circonstances pour la validité de celluicy. 1°. Il n'a pas été fait d'un simple extrait mais d'un acte compulsé qui équivaut à l'original. 2°. La règle qu'extrait d'extrait ne vaut cesse lorsque l'extrait est ancien"²⁷. Bref, personne ne s'est inquiété de savoir si, au-delà de la forme de la copie, le fond tenait la route.

Or, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a de quoi surprendre. Ne nous présente-t-on pas avec aplomb un seigneur de Roquefeuil faisant, en 1002, testament et codicille devant des notaires de Rodez, alors que de tels officiers publics ne sont guère apparus en Rouergue avant le début du XIII^e siècle²⁸ ? Si le prénom du testateur n'est pas choquant²⁹, les titres qu'on lui donne, "vicomte de Creissels et baron de Roquefeuil", le sont davantage pour la date en cause. Bref, sans craindre de se faire taxer d'hypercriticisme, un diplomate pourrait à ce stade décider que cet acte de 1002 est plus que douteux. Néanmoins, il y a quelque chose de frustrant à "démolir" sans appel un document qui répondait si bien à certaines de nos curiosités. N'y aurait-il pas quelques bribes de vérité à en extraire ?

Revenons à l'avis du conseil de M. de Faventines cité ci-dessus. Rapproché de celui des juristes toulousains, que nous apprend-il ? Que la copie, réalisée en 1612, à Paris, par un nommé Gondrin, le fut en exécution d'un acte de compulsoire, donc très vraisemblablement pour servir de preuve dans le cadre d'un procès. Or, on ne voit pas très bien, si les seigneurs de Roquefeuil du temps avaient été partie dans un procès et avaient eu besoin de produire en justice un acte à eux somme toute favorable, pourquoi la copie aurait dû être ordonnée par compulsoire. En revanche, la chose serait sans doute plus logique si la copie avait été destinée aux chanoines de Bonheur. En effet, nous les savons alors en procès à Paris (et peut-être aussi à Toulouse) pour obtenir leur réin-

tégration “ dans leur église, biens, fruits et revenus dont ils ont été expulsés par force et par violence ” en juillet 1610³⁰. De fait, comme le souligne une annotation marginale au brouillon du mémoire de M. de Faventines, l’acte de fondation mis sous le nom de Henri de Roquefeuil et la date de 1002 confirmait les limites des biens qu’ils entendaient recouvrer (et qu’ils recouvèrent, puisqu’ils en jouissaient encore en 1782)³¹.

Bien sûr, cette hypothèse nous force à admettre que, en 1612, les chanoines n’avaient plus en mains l’acte de fondation fixant la dotation initiale de Bonheur (même pas donc par l’intermédiaire du cartulaire³²). Ils durent donc avoir recours, par voie de justice, aux archives détenues par les Roquefeuil. En effet, comme nous l’apprend un acte de 1463, le chapitre collégial n’avait jamais cessé de regarder les Roquefeuil comme ses fondateurs³³. Cependant, l’acte fourni par ces derniers avait piteuse mine. Si nous écartons de nouveau un verdict de totale fausseté, comment expliquer ce fait ? Qu’on me permette d’avancer cette hypothèse : comme les chanoines, les seigneurs de Roquefeuil n’auraient plus possédé l’acte de fondation, mais du moins auraient gardé la trace de ses principales clauses. Sommés par voie de justice de fournir une copie aux chanoines, ils auraient, assez maladroitement (les notaires de Rodez !), refait un pseudo-original, profitant de l’occasion peut-être pour le vieillir, sûrement pour orner de titres anachroniques leur ancêtre. Cependant, cette “ forgerie ” partielle n’aurait pas trompé le notaire (?) Gondrin, qui se serait bien gardé d’affirmer au bas de la copie sa qualité de personne publique. Plus tard, le pseudo-original aurait disparu et seule aurait subsisté, au moins jusqu’en 1782, la copie Gondrin. J’avoue que le raisonnement est un peu tiré sinon par les cheveux, du moins par les barbes de la plume d’oie. Mais il permet de sauver partiellement le codicille de Henri de Roquefeuil et d’atteindre ainsi aux débuts de Bonheur.

Du “ codicille ”, il est sans doute possible de tenir pour véridiques les détails les plus concrets, c’est-à-dire d’une part ceux relatifs à l’hôpital qu’entend fonder Henri de Roquefeuil et au rôle qu’il doit jouer pour accueillir pauvres et voyageurs et les guider en cas de mauvais temps ; d’autre part, ceux détaillant les biens et revenus dont le testateur entend doter cet établissement. Il est plus difficile d’admettre, surtout si l’on tient à la date de 1002, que Henri de Roquefeuil ait eu à l’esprit une fondation purement laïque, comme cela paraît ressortir des mentions du “ gouverneur ” de l’hôpital : il n’est en effet jamais dit qu’il doive d’être un homme d’Eglise, tant séculier que régulier. Certes, l’Eglise n’est pas oubliée, puisque l’évêque de Nîmes doit se substituer au fils du testateur, Bernard, si celui-ci n’est pas exact à accomplir les dernières volontés paternelles. Mais cette intervention est une simple possibilité “ de secours ”, sans plus. Probablement faut-il voir dans cet effacement relatif de

l’Eglise la marque du XVII^e siècle, plus que d’un supposé XI^e siècle. Plus sûrement, l’accessoire a-t-il été le principal : autrement dit, l’église de Nîmes a dû être associée d’emblée à la naissance de l’établissement de Bonheur.

Reste à régler le cas de la date. Une fois que l’on a entrepris de “ sauver ” le codicille de Henri de Roquefeuil, le seul argument que l’on puisse opposer à sa date (21 février 1002), c’est qu’il va falloir attendre plus de quarante ans pour avoir un nouvel acte concernant Bonheur (l’acte de 1143 du cartulaire) et plus de deux cents ans pour trouver une trace certaine d’une nouvelle libéralité des Roquefeuil envers la collégiale (1236)³⁴. Aussi suis-je partisan de rajeunir d’un siècle environ la naissance de Bonheur. D’ailleurs le premier acte fiable nous montrant une libéralité des Roquefeuil envers l’Eglise dans la région de l’Aigoual n’est-il pas de l’extrême fin du XI^e siècle ? Il s’agit précisément de la donation de la bastide de l’Espérou faite à l’abbaye Saint-Guilhem-le-Désert par Raimond de Roquefeuil et ses fils Frédo et Arnaud³⁵. Resterait à vérifier si un Henri de Roquefeuil a bien existé au début du XII^e siècle.

Pour résumer tout ce qui précède, on pourrait dire que j’adopte, à quelques nuances près, la position qui était jadis celle d’Eugène Germer-Durand et de Bessot de Lamothe. Mais il ne s’agit pas là d’une position *ne varietur* : je suis prêt à “ revieillir ” Bonheur si quelque document d’archives ou quelque preuve archéologique nous y invite. En attendant, j’espère au moins avoir démontré que les documents faux ou douteux n’en sont parfois pas moins passionnants que les autres pour l’historien.

Notes

¹ Chanoine E. Bouisson, “ Notre-Dame de Bonheur. Un Grand Saint-Bernard cévenol ”, dans le *Bulletin du Comité de l’Art chrétien de Nîmes*, t. XI, 1923-1930, p. 265-298 (constituant le début du *Bulletin* n° 79 de 1927).

² H. Teissier du Cros, “ Notre-Dame de Bonheur. La vallée de Bonheur ”, dans les *Cahiers d’histoire et d’archéologie*, t. VII, 1934, p. 77-92 et 543-553.

³ A. Durand-Tullou et Y. Chassin du Guerny, *Bonahuc, au cœur des Cévennes (N.D. de Bonheur : 1002-1791)*, Alès, 1983.

⁴ Gisèle JONSSON, “ Découverte d’un tympan sculpté à Notre-Dame-de-Bonheur (Valleraugue, Gard) ” et Madeleine VIL-LARD, “ Le tympan de l’église de Notre-Dame-de-Bonheur ”, dans *Causse et Cévennes*, n° 4, 1996, p. 317-320 et 321-322.

⁵ Et non pas abbaye ou prieuré, comme on le voit parfois écrit.

⁶ E. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du département du Gard*, Paris, 1868, p. 152, s.v. “ Notre-Dame-de-Bonheur ” ; A. [Bessot] de Lamothe, *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790.- Gard.- Archives ecclésiastiques.- Série G*, Paris, 1876, p. 7.

⁷ Teissier du Cros, *op. cit.*, p. 91 ; Durand-Tullou et Chassin du Guerny, *op. cit.*, p. 13-14 ; dépliant de présentation de l’association “ Prieuré Notre-Dame de Bonheur ” ; Jonsson, *op. cit.*, p. 319.

⁸ F. Germer-Durand, *La baronnie de Meyrueis au XVIII^e siècle. Le Chapitre collégial de Notre-Dame de Bonheur*, Mende, 1902, 254-XXXIX p. (tiré à part des *Mémoires de la Société d'Agriculture de la Lozère*, 1901 et 1902).

⁹ Archiviste du Gard de 1820 à sa mort, en 1863.

¹⁰ Antérieures au nouveau classement de Bessot de Lamothe, publié en 1876 (cf. note 6), mais mis au point quelques années auparavant.

¹¹ Comme il cite le cartulaire d'après l'édition de Fr. Germer-Durand, Henri Stein lui attribue aussi la cote périmée G 97 (*Bibliographie générale des cartulaires français*, Paris, 1907, p. 379, n° 2760). A vrai dire, interprétant mal l'édition de Germer-Durand, Stein pense qu'il n'existe pas de cartulaire proprement dit, mais que l'érudit a publié sous cette appellation un ensemble de documents conservés en liasse. Enfin, trompé par le lieu d'édition, Stein place Notre-Dame de Bonheur dans le diocèse de Mende.

¹² E. Germer-Durand, *op. et loc. cit.* ; Fr. Germer-Durand, édition citée, à l'index général, p. VIII-X.

¹³ Notamment dans l'état des bénéfices du diocèse d'Alès, dressé après 1756 (Arch. dép. Gard, G 1311, p. 161 et 164).

¹⁴ Le feuillet 68, rétabli en 1^{er} feuillet, commence avec la fin d'un acte. Le dernier acte du premier feuillet actuel, rétabli en dernier feuillet, est incomplet.

¹⁵ Le dernier acte du feuillet 28 v° est incomplet. On n'en trouve pas la suite sur le fol. 29 r°.

¹⁶ C'est notamment le cas pour l'acte le plus ancien du cartulaire (1143).

¹⁷ Arch. com. Générac, CC 1 ; Arch. com. Boucoiran-et-Nozières, CC 1.

¹⁸ C'est ce qu'a fait le "restaurateur" du compoix de Générac.

¹⁹ Durand-Tullou et Chassin du Guerny, *op. cit.*, p. 56-57.

²⁰ Il faudrait une nouvelle édition, "scientifique", du cartul-

aire, pour en établir le nombre exact.

²¹ Fr. Germer-Durand a complété son édition du cartulaire en publiant d'autres actes relatifs à Bonheur, de 1436 à 1782.

²² Mention dans le registre d'entrée des Archives du Gard, ouvert le 5 janvier 1922 et clos le 3 août 1973.

²³ Y. Chassin du Guerny, *Archives départementales du Gard. Répertoire numérique de la sous-série 1 E. Familles, seigneuries et chartriers féodaux*, Nîmes, 1974, p. 91.

²⁴ H. Teissier du Cros, *op. cit.*, p. 85 et 91.

²⁵ Arch. dép. Gard, 1 E 1898.

²⁶ Durand-Tullou et Chassin du Guerny, *op. cit.*, p. 111-112.

²⁷ Arch. dép. Gard, 1 E 1898.

²⁸ Jean Delmas, *Archives départementales de l'Aveyron. Archives notariales de l'Aveyron. Répertoire numérique de la sous-série 3 E ...*, Rodez, 1981, p. 14.

²⁹ Le prénom "Henri", sans être parmi les plus fréquents, est attesté au XI^e siècle dans le cartulaire de Gellone.

³⁰ Durand-Tullou et Chassin du Guerny, *op. cit.*, p. 58.

³¹ Arch. dép. Gard, 1 E 1898 : "Les confronts des biens dont jouist à Boneur Mesieurs les chanoines sont esgalement les même que ceux qui sont donés par l'acte sicontre" (*sic* pour la graphie de cette petite note).

³² Déjà mutilé ou bien ne l'ayant jamais contenu.

³³ Avis juridique rendu à Toulouse sur le mémoire de M. de Faventines, déjà cité (Durand-Tullou et Chassin du Guerny, *op. cit.*, p. 112).

³⁴ Durand-Tullou et Chassin du Guerny, *op. cit.*, p. 20 (l'acte est transcrit dans le cartulaire).

³⁵ *Cartulaire de Gellone*, édité par Paul Alaus, l'abbé Cassan et E. Meynial, Montpellier, 1897-1898, p. 328-329, n° CCCLXXXV. La chartre est datable des années 1080-1095, par référence à l'épiscopat de l'évêque de Nîmes, Pierre I^{er} Ermengaud, qui y intervient.

Alain Gas

Cévennes, des hautes terres au bas pays

Presses du Languedoc - Montpellier 1997 - 176 p, 230 Fr.

Alain Gas a tant illustré d'ouvrages sur les Cévennes que son talent de photographe est bien connu et apprécié. Avec *Nîmes et Pont du Gard* (Sites et Cités, aux Editions du Médián), on découvre un auteur. Les deux qualités se retrouvent aujourd'hui dans *Cévennes, des hautes terres au bas pays*.

Que désire Alain Gas ? – esquisser une "synthèse des mas ancestraux et des usines défaites, des villages endormis ou des cités inquiètes, des routes enfiévrées et des sentiers buissonneux", afin d'approcher le **paysage** où se voit l'adéquation entre hommes et environnement construit.

Comment découvrir cela, sinon en marchant au long des sentiers que "l'érosion et les sabots ont façonnés, les chemins que l'on a tracés à force de volonté", multipliant les occasions de rencontres. Au pas tranquille, avec jumelles ou appareil photo, on apprend à regarder l'espace aux mille facettes, en essayant d'expliquer le cycle multiséculaire de l'histoire d'une montagne plurielle.

Car ce haut lieu de l'Histoire que sont les Cévennes se précise avec la géographie, de l'Aigoual au Lozère, élargi au bas pays à composante alésienne et gardonnenque.

Sans trop insister sur l'économie rurale et pastorale, ou la guerre des Camisards si souvent traitées, l'ouvrage

retient la fouille des vestiges médiévaux en amont, et rappelle le récent passé minier.

Alain Gas entraîne donc le lecteur depuis les cités méridionales, en suivant les Gardons comme le "firent les idées de la Réforme et les courants commerciaux", jusqu'aux Hautes Cévennes. Il invite à un "décryptage des structures villageoises, exercice réservant d'agréables surprises dans un contexte pas toujours brillant à cause des bricolages actuels de Cairons, tuyaux de PVC et béton armé".

Sensible au patrimoine architectural, il ne néglige pas la rusticité et la robustesse de l'appareillage, l'équilibre des volumes, le raffinement des linteaux et des encadrements dans les ouvertures, les cheminées monumentales, les fours à pain, les aires à battre, les béals, etc.

Pour cette promenade cévenole, Alain Gas n'a pas cédé au plan linéaire temporel, mais à celui spatial traitant de morceaux successifs, au risque de répétition: bas pays de la garrigue et de la vigne; Cévennes des gardons, du châtaignier et du mûrier; Cévennes orientale de la mine, de la chimie, de l'industrie; haut pays du Lozère, en sortant progressivement –presque imperceptiblement– des monts et valats cévenols.

Huguette CHARRAS

Quelques Prieurs de Gourdouze selon les actes

Tableau dressé par JEAN PELLET

1562

Sans possession jusqu'en 1662				
1562 1559	Jehan Ombras	Bulletin Lozère 1916 p.33	Arrêt Présidial Toulouse AD30-G332	1 VII 1562 21 II 1559
1561	Martin Durand	Maintenu gd jour. de Nîles p.37	Lozère 1916	15 X 1541
1539	J. de Georgis		Man Leyris Ex nostris fonds (?)	28V 1539 30 VIII 1537
1521	Jacques Boileau	prieur depuis 1 an. Dént au Sénéchal (?)	Notes Leyris	29 X 1521
1516	Firmin Dayres	Corbier notaire	Notes Leyris	5 II 1516
1503	Guilhem Boibeau	proto,not du St Siège (?) Mtre Combrenne	Notes Leyris Ex nostris n° 248	18 XI 1503 12 I 1502
1492	Firmin Dayres		AD30-I E 3013	XII 1492
1483			AD30-I E 3007 AD30-I E 3007	6VI 1483 6 VI 1480
1479	Pierre Sapientis	(= Satge ou Savy)	Notes Leyris	30 IV 1479
1474			AD30-II 670.2 Notes Leyris Germer Durand p. 157	1474 21 VI 1473
1464	Pierre de Vinhal		Nicolas Dom. p. 61 AD30-IE 3010.5	1466 4 VII 1464
1447			Parchemin ex nostris AD30-IE 3014 Parchemin ex nostris AD30- IE 3010 AD30- IE 3011	3 I 1447 23 II 1445 15 V 1442 10 XI/3 XII 1442 13 I 1441
1425	Gilles de Vinhal		Notes Leyris (vente)	14 XI 1425
1417			AD30-IE 3011 Parchemin ex nostris	7 V 1417 2 XI 1416
1416	Jehan de Prunesio		AD30-IE 3009	19 VIII 1416
1406		v. official d'Uzès à Génolhac 1374	AD30-IE 3001 Notes Leyris (vente)	1406 24 VIII 1374
1371	Arnold de Canet		AD30-IE 3004 Nicolas Dom. p.35	6 VIII 1372 7 II 1371
1357		neveu de RH Fr J. Patriarche	AD30-III 23 172 XIX AD30-III 23 171 LXX	20 X 1357 10 VIII 1355
1355	Gaucelm Patriarche	Dote Agnès du Vilar	AD30-III 23 172 CXIV	14 VIII 1355
1347	Gm de Crota		AD30-IE 2981	2 VII 1347
1338	Peyre de Ramis		AD30-IE 3004 AD30-IE 3010	9 VIII 1338 14 I 1337
133	(ou Ranis)		AD30-IE 3004 (5)	19 IX 1333
1329	Guilhem de Caslarlo	transige avec l'évêque d'Uzès	AD30-IE 3005 AD30-IE 3010 Ex nostrisMom. et Art. AD30-IE 3010 AD30-IE 3010 AD30-IE 3009 AD30-IE 3009 AD30-IE 3004 AD30-IE 3003 AD30-IE 3003	3 VIII 1329 13 kal IV 1326 2 VI 1324 3 V 1324 10 X 1323 12 kal VI 1318 8 ides VIII 1304 11 kal X 1301 12 XI 1300 19 kal IX 1299
1299	Guilhem de Caslarlo	Gaucelm Patriarche : douteux		
	P. Hélie	Sans date : Philippe Roy. Pons Aurelhe notaire		
1285	J. de Monteils	Bayle et prieur (sic)	AD30-IE 3007	6 ides.... 1285
1282 1275	Bertrand de Mayrières		AD30-IE 2981 AD30-IE 2975	13VI 1282 1275
1264	Peyre Bertrand		AD30-IE 2982 AD30-IE 3003 AD30-IE 3003 AD30-IE 3007 AD30-IE 2967	Ides mai 1264 11 X 1263 11 I 1259 1254 150
1250				
1241 1249	Guilhem Arnald		AD30-IE 3003 AD30-IE 3007	14 kal VI 1241 4 kal X 1239
1188	Guilhem	Conteste à l'abbaye de Franquevaux des paturages	Publié par Germer-Durand	1188

1500

1400

1300

1200

Pierres dépassant du mur
(798 - M. Daudet - Montfermeil)

Qu'elle est l'utilité, la raison, du dépassement de certaines pierres lors de la construction de certains murs des maisons érigés en granit.

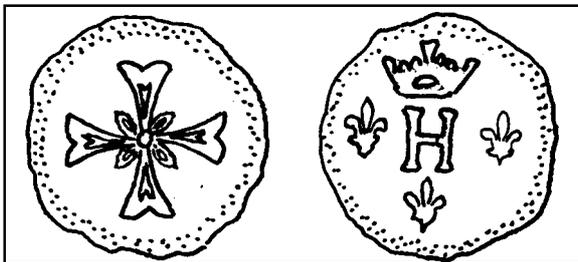


Ici, un mur de la "Ferme de Troubat", sur le Mont Lozère.

Pièces de monnaie du château de Thoiras
(799 - Paul Chapel - 30310 Vergèze)

On trouvera ci-dessous le dessin de l'une de deux pièces de monnaie trouvées dans les fossés du château de Thoiras. Ces pièces, d'un diamètre de 18mm environ et de très faible épaisseur, ne sont pas en or et probablement pas en argent. Leur couronne extérieure, très usée, est composée de lettres formant des mots malheureusement illisibles.

Au revers figure une croix (de Malte ?) et à l'avers une lettre surmontée d'une couronne et entourée de trois fleurs de lys: un **H** sur l'une des pièces, un **M** sur l'autre.



Explication proposée: Etienne de Manoel, seigneur d'Algues, avait acheté Thoiras en 1737. Son frère Charles était chevalier de Saint-Louis. Charles, fils d'Etienne, fut le dernier seigneur de Thoiras. Son frère cadet, Jean-Baptiste, était appelé "chevalier d'Algues". Aurait-il été chevalier de Malte et propriétaire de ces pièces ?

On sait que les membres de l'Ordre se rendaient périodiquement à Malte pour y faire "leurs caravanes". Ces pièces leur auraient-elles été données à l'occasion de ces congrès, la lettre **M** (Malte ?) ou **H** (?) représentant peut-être l'initiale de la ville du congrès ???

Nous devons déplorer le décès, le 16 août dernier, d'un très ancien adhérent, le Dr André Hébrard, âgé de 88 ans.

S'intéressant à l'artisanat local, il avait constitué à Vialas une collection de vieux outils. A l'occasion d'une question posée à nos lecteurs concernant un de ces outils (cf LCC n°s 96 et 94), il m'avait invité à visiter ce petit musée de 125 pièces environ.

Il était très attaché et fidèle au L.C.C.

Dans cette triste circonstance, que Mme Hébrard et ses enfants soient assurés de toute notre sympathie.

M. Daudet

Fitz-James

(787 – J.-L. Chapellier – 13800 Istres)

• D'après Lionel d'Albioussé «*Les fiefs nobles du château ducal d'Uzès*», p. 266, faisant référence au *Mercure de France* de mai 1741:

Marie-Gabrielle de Lussan-Melfort «était une des plus belles femmes de son temps, d'un esprit éclatant et d'une grâce infinie. Elle fut le joyau de cette triste cour de Jacques II, dans le château de St-Germain-en-Laye. Présentée à la cour de France, Louis XVI voulut qu'elle occupât un tabouret auprès de la reine Marie-Antoinette, mais elle préféra rester fidèle aux Stuart Malheureux.»

• D'après le *Dictionnaire de la noblesse*, de la Chenaye-Desbois et Badier, tome 2, pp. 2/3, Schlesinger frères éd., Paris 1863:

Audibert de Lussan - Jacques d'Audibert, 2e du nom, premier comte de Lussan, épousa le 20/07/1628 Jeanne de Grimoard de Beauvoir du Roure, dont (entre autres enfants):

Jean d'Audibert, comte de Lussan, baron de Valrose, seigneur de St-Marcel, premier gentilhomme de la chambre du Prince de Condé et chevalier des Ordres du Roi, de la promotion du 31/12/1688, mort en 1712.

Il avait épousé en 1674 Marie-Françoise Raymond († 8/10/1716), fille de Henri Raymond, seigneur de Brignon, Sénillac et Rosières, et de Marguerite de Bruze de Ste-Chapte, dont il eut pour fille unique:

Marie-Gabrielle d'Audibert, dame de Lussan, Brignon, Sénillac, etc., duchesse de Melfort, décédée le 15/5/1741, à l'âge d'environ 66 ans, au château de St-Germain-en-Laye.

Elle avait épousé:

1°- le 20/7/1700, Henri Fitz-James, duc d'Albermale, pair de Grande-Bretagne, chevalier de l'Ordre de la Jarretière, lieutenant-général des armées navales de France, mort à Bagnols en Languedoc le 27/12/1702, âgé de 30 ans, fils naturel de Jacques II, Roi de Grande-Bretagne.

2°- N... Mahony, colonel irlandais (ce mariage fut tenu caché afin qu'elle pût conserver le titre de duchesse d'Albermale).

3°- le 12/3/1707, Jean Drummond, duc de Melfort, pair de Grande-Bretagne, mort en 1754.

La duchesse de Melfort avait eu, du premier lit, une fille qui a été religieuse, et du troisième lit, trois fils:

- Jacques Drummond, premier du nom de cette branche, duc de Melfort (1708–1766), épouse en 1755 Marie de Bérenger, dont il eut six enfants;

- Louis, comte de Melfort, colonel du régiment Royal-Ecosais et maréchal de camp en 1761;

- Jean, comte de Melfort, capitaine des gardes de la couronne de Pologne.

Jean-Paul TARDIEU

Parran

(794 - J.-P. Tardieu - 30700 Sanilhac)

Nous avons reçu de M. Jean Delmas, Directeur des A.D. de l'Aveyron, une réponse très complète, couvrant les aspects linguistique, historique et juridique du mot *parra(n)*.

Malgré son intérêt, sa longueur nous empêche de la publier dans le présent bulletin; elle fera l'objet d'un véritable article dans notre prochain numéro.

La Galère

(795 - P.-A. Clément - 30100 Alès)

D'après le *Dictionnaire des Postes et Télégraphes* (Paris, Imprimerie Nationale, 1913), qui –comme le dit son sous-ti-

tre- indique "toutes les communes et les localités les plus importantes", il existe les lieux suivants :

- La Galère (Alpes Maritimes, commune de Mandelieu, à 8km du chef-lieu), 80 habitants;
- La Galère (Savoie, commune d'Apremont), 180 habitants.

On ne peut voir dans ce mot une déformation de l'occitan *galiero* (au sens de "bois taillis"), attesté par Mistral dans le *Trésor*, car le toponyme cité par Mistral à propos de *galiero* est "Gaillère" (dans les Landes). Par ailleurs, une forme dérivée de la racine *KAL-/*KAR-/*GAR-/*GAL-, qui évoque la pierre, est peu possible; dans ses *Éléments prégaulois dans la toponymie de la Lozère*, Flûtre n'atteste qu'un "Gallier" (nom d'un moulin à St-Alban-sur-Limagnole), comme dérivé de la base gal(l)o. Dans les deux pistes précédentes, la présence d'un **i** après le **l** rend les hypothèses peu plausibles.

On pourrait s'amuser à penser que, en milieu protestant, il y a là le souvenir des galères de Louis XIV, la "rue de la Ga-

lère" étant celle par laquelle partait d'Alès la chaîne des condamnés. Mais le fait que la "rue de la Galère" appartienne au vieil Alès médiéval condamne totalement cette hypothèse farfelue. Pour rester dans le domaine de l'amusement, le "mas de la Galère" aurait-il appartenu à quelqu'un qui était insupportable ou malchanceux ? Il faut certainement ranger tout cela parmi les étymologies controuvées !

On pourrait, par contre, plus sérieusement penser à ce que Nègre (*Toponymie du canton de Rabastens*) appelle les "noms de lieux affectifs", à valeur péjorative dans le cas présent: il cite par exemple un "Purgaton", par opposition avec un "lo Paradis", tous deux attestés dans son canton. Tout dépend de la date de première attestation du toponyme, d'une part, et de la "qualité" ou de la "richesse" du lieu-dit, de l'autre.

Je pense malgré tout que l'explication envisagée par P.-A. Clément est la plus plausible.

Henri PAGÈS

In memoriam

Jean Pintard est mort le 14 juin 1997, à l'âge de 96 ans. Avec lui disparaît un des plus anciens membres de L.C.C. et le doyen des abonnés.

C'était un adhérent très actif, puisqu'il nous a donné une dizaine de "hors série".

L'évocation des vies de:

Gabriel Pintard de Ganges (Hors Série n° 11);

Samuel Pintard, galérien de la foi (Hors Série n° 13);

Alexandre-Edouard Pintard (1790-1821) (Hors Série n° 14);

Henry Pintard (Hors Série n° 21);

Isabeau Redontier (Hors Série n° 30).

La liste des *Emigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe* (H. S. n° 28);

Une affaire d'héritage en Vallée Française (Hors Série n° 31);

Les familles Pintard d'Uzèges (Hors Série n° 33);

et enfin *Les abjurations à Marsillargues* (Hors Série n° 44).

Il a rédigé pour le bulletin de LCC deux éditoriaux :

A partir de la généalogie... la biographie, un art difficile (N° 22 - Juillet-août 1978), *Un autre horizon pour les généalogistes* (N° 27 - Mai-juin 1979).

De nombreux articles signés de lui ont également paru dans L.C.C.: *Assurance «chirurgie» en 1619* (N° 41 - Septembre-octobre 1981), *Procès pour une arquebuse à rouet* (N° 42 - Novembre-décembre 1981), *Pour libérer sa conscience - Testament de Pierre Paradieu* (N° 43 - Janvier-février 1982), *Le prix de la colère et Le notaire et la peste* (N° 44 - Mars-avril 1982), *Sanction... posthume !* (N° 45 - Mai-Juin 1982), *Blessé à la tête et au pouce... il teste* (N° 47 - Septembre-octobre 1982), *Après le passage des camisards et Un baptême... sans empressement* (N° 55 - Janvier-février 1984).

Cette longue énumération marque bien l'intérêt que Jean Pintard portait à notre association. En ne se contentant pas de nous soutenir par ses cotisations, il participait activement, par ses articles et hors-série, à la vie et l'expression du "Lien des Chercheurs Cévenols".

C'est donc un ami et un précieux collaborateur qui disparaît.

Tous à LCC nous le regretterons.

M. Daudet

Les hors-série

H.S. 01 - LES CHATEAUX DEL'ARRONDISSEMENT DE FLORAC (Robert Poujol)	80F.
H.S. 02 - BIBLIOGRAPHIE FORESTIERE DES CEVENNES (Michel Cointat)	60F.
H.S. 03 - CHARTRIER DE PORTES (Jean-Bernard Elzière) Réédition	90F.
H.S. 04 - BIBLIOGRAPHIE SUR LA PREHISTOIRE DES CEVENNES (Camille Hugues)	30F.
H.S. 05 - ETAT DES SOURCES GENEALOGIQUES DES ARCHIVES DU GARD (Y. Chassin du Guerny)	40F.
H.S. 06 - SOMMAIRE DES TITRES DE MAS ARIBAL (Y. Chassin du Guerny) - Epuisé	
H.S. 07 - LA TOUR DE PINTARD (Jean Pintard)	30F.
H.S. 08 - INDEX ALPHABETIQUE DEL.C.C. 1976-1977-1978 (Mme Y. Laporte)	20F.
H.S. 09 - BIBLIOGRAPHIE SUR LA PREHISTOIRE DES BASSES-CEVENNES ARDECHE (R. Evesque)	20F.
H.S. 10 - LES MARTINETS OU FORGES A FER (Jean Dautun)	30F.
H.S. 11 - GABRIEL PINTARD de Ganges (Jean Pintard)	30F.
H.S. 12 - Promenade à travers notre famille (A. et P. Chambon)	Selon photocopie
H.S. 13 - SAMUEL PINTARD - Galérien pour la foi (Jean Pintard)	40F.
H.S. 14 - ALEXANDRE-EDOUARD PINTARD (1790-1821) (Jean Pintard)	25F.
H.S. 15 - ETAT DES SOURCES GENEALOGIQUES DES ARCHIVES DE LA LOZERE (Alain Laurens)	30F.
H.S. 16 - LES VOIES DE COMMUNICATIONS DANS LE TERRITOIRE DE MIALET (Bernard Atger)	25F.
H.S. 17 - Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Elisabeth Fontanieu)	30F.
H.S. 18 - Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	Epuisé
Consultable au Centre de Documentation de Génolhac (photocopie difficile)	
H.S. 19 - LES ABJURATIONS A MIALET (1663-1685-1688) (Bernard Atger)	40 F.
H.S. 20 - MIALET A TRAVERS SES COMPOIX (Bernard Atger)	30 F.
H.S. 21 - HENRY PINTARD (Jean Pintard)	30 F.
H.S. 22 - INDEX ALPHABETIQUE DEL.C.C. 1979-1980-1981 (Mme Béatrice Laporte)	20F.
H.S. 23 - BIBLIOGRAPHIE GEOLOGIQUE DU MONT-LOZERE ET DE SES ABORDS (Jean Pellet)	20F.
H.S. 24 - SOURCES DOCUMENTAIRES DU MONT-LOZERE - VILLEFORT (A. Laurens)	20F.
H.S. 25 - UN CHATEAU CEVENOL CHAMPCLAUX (Jean Dautun)	40F.
H.S. 26 - L'EGLISE DE SAINT ANDRE DE MIALET (Bernard Atger)	30F.
H.S. 27 - MIALET - ARCHIVES COMMUNALES ANCIENNES (antérieures à 1790) (Bernard Atger)	50F.
H.S. 28 - EMIGRES PROTESTANTS REFUGIES EN BASSE SAXE (Jean Pintard)	30F.
H.S. 29 - CEVENOLS DU REFUGE - Les Dautun (Jean Dautun)	40F.
H.S. 30 - ISABEAU REDONTIER (Jean Pintard)	30F.
H.S. 31 - UNE AFFAIRE D'HERITAGE EN VALLEE FRANCAISE (Jean Pintard)	25F.
H.S. 32 - BIENS ET ARCHIVES DU GRAND PRIEURÉ DE ST GILLES (J. Valat de Chapelain)	35F.
H.S. 33 - FAMILLES PINTARD D'UZEGE (Jean Pintard)	35F.
H.S. 34 - Le 28 mars 1703 - enlèvement et déportation des habitants de Mialet (Bernard Atger)	35F.
H.S. 35 - INDEX ALPHABETIQUE DEL.C.C. 1982-1983-1984 (Mme Béatrice Laporte)	25F.
H.S. 36 - LES ABJURATIONS A SAINT JEAN DU GARD (1681-1687) (Marie-Anne Schoen - Didier Poton)	50F.
H.S. 37 - GENOLHAC 1685 - LES NOUVEAUX CATHOLIQUES (Jean Pellet)	25F.
H.S. 38 - UNE MAISON DE GENOLHAC PENDANT 650 ANS (Jean Pellet)	25F.
H.S. 39 - VEZENOBRES - LES SEIGNEURS DE VEZENOBRES (Elisabeth Fontanieu - André Bord)	30F.
H.S. 40 - ANDUZE EN 1400 (Jean Pellet)	20F.
H.S. 41 - LES SOMMAIRES DE LCC (N° 0 à 80 - 1974-1989) (M. Daudet)	50F.
H.S. 42 - INDEX ALPHABETIQUES de 1985 à 1990 + SOMMAIRES des N° 81 à 84 (Mme B. Laporte-M. Daudet)	30F.
H.S. 43 - DE 1300 A NOS JOURS : Les AMAT et leurs alliés (M. Daudet)	90F.
H.S. 44 - LES ABJURATIONS À MARSILLARGUES (J. Pintard)	35F.
H.S. 45 - INDEX ALPHABETIQUES de 1991 à 1993 + SOMMAIRES des N° 85 à 96 (Mme B. Laporte-M. Daudet)	40F.
H.S. 46 - INVENTAIRE DES ARCHIVES DEL'EVECHE D'UZES (Y. du Guerny - J. Pellet)	100F.

P.S. : Les frais d'envoi ne sont pas compris dans les prix indiqués.

D'autre part, nous tenons à la disposition des adhérents
le substitut du bulletin n° 100 (signalé sur la 3ème de couverture du bulletin n° 105),
contre la somme de 85 francs



Mas Camargue, son moulin.